

2016-2017

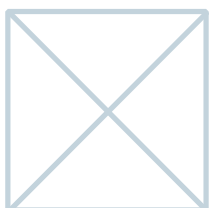
Master Histoire et Document
Parcours Archives

Les collectes des hommages aux victimes des attentats de janvier 2015

L'exemple des archives municipales de Toulouse,
Rennes et Saint-Étienne

Huertas Julie |

Sous la direction de M. Marcilloux Patrice |



Soutenu publiquement le :
12 juin 2017



**L'auteur du présent
document vous
autorise à le partager,
reproduire,
distribuer et communiquer
selon
les conditions suivantes :**



- Vous devez le citer en l'attribuant de la manière indiquée par l'auteur (mais pas d'une manière qui suggérerait qu'il approuve votre utilisation de l'œuvre).
- Vous n'avez pas le droit d'utiliser ce document à des fins commerciales.
- Vous n'avez pas le droit de le modifier, de le transformer ou de l'adapter.

**Consulter la licence creative commons complète en français :
<http://creativecommons.org/licences/by-nc-nd/2.0/fr/>**

Ces conditions d'utilisation (attribution, pas d'utilisation commerciale, pas de modification) sont symbolisées par les icônes positionnées en pied de page.



REMERCIEMENTS

Toute ma reconnaissance va à l'ensemble de l'équipe pédagogique du Master 1 « Métier des Archives » d'Angers qui m'a permis de mener à bien cette première année de master. Ce fut une expérience inoubliable.

Je remercie tout particulièrement Patrice Marcilloux, mon directeur de recherche, qui a su me rassurer et m'aiguiller lorsque mes doutes m'empêchaient d'avancer. C'est grâce à son soutien que j'ai gardé confiance en moi tout au long de cette année.

Merci aux directeurs et archivistes des Archives Municipales de Toulouse, Rennes et Saint-Étienne dont les témoignages m'ont été précieux.

Ma gratitude va également à l'encontre de ma famille et de mes amis, tout particulièrement Estelle Tintenier et Soleyne Blossier-Ralu, qui ont pris part à cette aventure en me relisant, en me conseillant et en me soutenant jusqu'au bout. Les rendre fières de moi a été l'une de mes plus fermes motivations.

Sommaire

INTRODUCTION	1
LA REACTION NATIONALE ET LE ROLE DE L'ARCHIVISTE FACE A L'ATTAQUE ..	3
1. Les mémoires éphémères.....	3
2. L'objet en question.....	11
3. L'évaluation et le rôle social de l'archiviste.....	19
BIBLIOGRAPHIE	27
ÉTAT DES SOURCES	32
LE MEMORIAL EPHEMERE DEVIENT PERMANENT.....	37
1. Des interventions délicates, inédites et urgentes	37
2. La pratique archivistique	44
3. Valoriser les fonds et la pratique archivistique	55
CONCLUSION.....	63
TABLE DES ILLUSTRATIONS.....	65
TABLE DES MATIERES.....	66
ANNEXES.....	67

Introduction

Les 7, 8 et 9 janvier 2015 des terroristes revendiqués djihadistes de l'État islamique prennent pour cible la rédaction du journal *Charlie Hebdo*, des policiers et une supérette cacher, tuant ainsi dix-sept personnes à Paris. Malgré la violence de l'attaque et la mise en place du plus haut niveau d'alerte du plan Vigipirate, des milliers de citoyens ont ressenti le besoin de venir se rassembler silencieusement dans les rues et sur les lieux des drames dès le soir du 7 janvier. Une marche officielle de soutien aux victimes est alors organisée par les autorités le 11 janvier suivant, invitant tout le pays à se joindre à ce rassemblement républicain. Ces événements de janvier 2015 sont aujourd'hui comparés au 11 septembre 2001 qui résonne encore dans les esprits. À présent, les élans de solidarité se multiplient en même temps que les attaques terroristes et constituent une nouvelle forme d'expression collective représentative de notre société actuelle. Découlant des marches républicaines, les dépôts d'hommages sur la voie publique sont un phénomène récent mais pas tout à fait nouveau. La commémoration des défunts a toujours été publique mais l'édification de mémoriaux éphémères post-attentats est exceptionnelle dans son ampleur.

Face à l'accumulation des messages, et autres objets déposés, certaines communes ont pris conscience de leur importance historique pour la société du XXI^{ème} siècle. Ainsi, les archivistes municipaux de Toulouse, Rennes et Saint-Étienne ont procédé à des collectes partielles de ces documents dans leur commune respective afin de garder une trace de cet élan de solidarité inédit. La particularité de ces collectes est qu'elles concernent des documents dont la nature et la provenance n'ont jamais fait l'objet d'un traitement archivistique en France. Ailleurs dans le monde, le mémorial de *Ground Zero* en 2001 et celui de Madrid en 2004 ont déjà fait l'objet d'une conservation des hommages mais avec toutes les particularités qui leur incombent. C'est alors une collecte et un traitement inédit qui sont opérés sur ces fonds particuliers. Les archivistes ont tenté de répondre à des problématiques archivistiques auxquelles ils n'avaient jamais été confrontés auparavant.

Les villes de Toulouse, Rennes et Saint-Étienne sont les seules à avoir conservé les hommages aux victimes dans leur service d'archives municipales. À travers une étude comparative de ces trois services nous voudrions étudier pourquoi différentes pratiques archivistiques ont été appliquées sur des documents pourtant issus d'un même contexte de

production, et comment les archivistes ont réussi à rendre pérenne ce mouvement social éphémère.

Afin de dresser le contexte de création des documents nous nous sommes appuyée sur les travaux de sociologues spécialistes des manifestations et/ou des réactions post-traumatiques. L'intérêt d'un tel travail de recherche est de montrer en quoi ces rassemblements républicains sont un phénomène important dans l'histoire de notre société et de comprendre pourquoi ces documents sont si particuliers dans leur forme et leur signification. Nous avons ensuite mené des entretiens individuels avec les archivistes concernés. À raison de deux professionnels par service, nous avons interrogé de manière semi-directive les directeurs de services et certains archivistes qui ont participé à la collecte. Chaque entretien a fait l'objet d'une grille listant les points à aborder, d'une fiche de présentation du témoin et d'un inventaire chrono-thématique. Ces entretiens constituent notre source principale sur les différents traitements archivistiques choisis et justifiés par chaque service. Nous avons également sollicité le point de vue des professionnels à propos de leur réaction face à la catastrophe et de leur position délicate en tant que gardien de la mémoire. Nous nous sommes demandée s'il était difficile pour l'archiviste de garder son objectivité face à une telle proximité avec l'histoire. Cette position particulière remet-elle également en cause son rôle social ?

La première partie de notre exposé est consacrée à la présentation des mémoriaux éphémères. Nous voudrions y présenter les lieux d'expression concernés ; les objets déposés ; et souligner le rôle de l'évaluation archivistique. La deuxième partie porte sur la pérennisation des hommages à travers les pratiques archivistiques réalisées à Toulouse, Rennes et Saint-Étienne. Nous souhaiterions dresser le contexte particulier de la collecte ; étudier toutes les pratiques effectuées sur les documents ; et enfin rendre compte de la valorisation des fonds et du travail des archivistes.

La réaction nationale et le rôle de l'archiviste face à l'attaque

Tous les services d'archives qui ont fait la collecte des hommages ont été confrontés à une première et même réflexion : comment collecter ces hommages menacés par les intempéries, sans perturber le processus de deuil ? En effet les documents ont été déposés peu de temps avant la collecte et leur présence était nécessaire à l'existence d'un lieu de recueillement. Toute la réflexion des autorités municipales et des services d'archives a consisté à réduire progressivement l'emprise des mémoriaux sur l'espace publique en prenant soin d'éviter les réactions négatives des usagers. Nous voudrions ici présenter le processus d'élévation des mémoriaux éphémères qui constituent le contexte de création des documents, donner une approche sociologique des messages à travers l'étude des documents concernés, et enfin comprendre les enjeux de l'évaluation à travers un historique de la réflexion archivistique.

1. Les mémoriaux éphémères

En janvier 2015 la constitution de mémoriaux éphémères s'observe à travers la France devant les mairies, les préfectures, sur les places publiques, sur les lieux du drame, etc. À travers les quelques études sociologiques disponibles, nous examinerons ces lieux, puis l'élan de solidarité des français caractérisé par les rassemblements, et enfin la symbolique des écritures exposées. Cette mise en lumière du contexte de création des documents nous permettra de comprendre pourquoi la collecte des hommages a été si délicate.

1.1. Les lieux d'expression

À Paris des mémoriaux sont apparus le jour même : un premier au pied de l'immeuble du siège de *Charlie Hebdo* dans le 11^{ème} arrondissement¹ ; un deuxième devant l'Hyper Cacher

¹ Voir la figure 1.

à la Porte de Vincennes ; et un dernier aux pieds de la Marianne triomphante de la Place de la République.

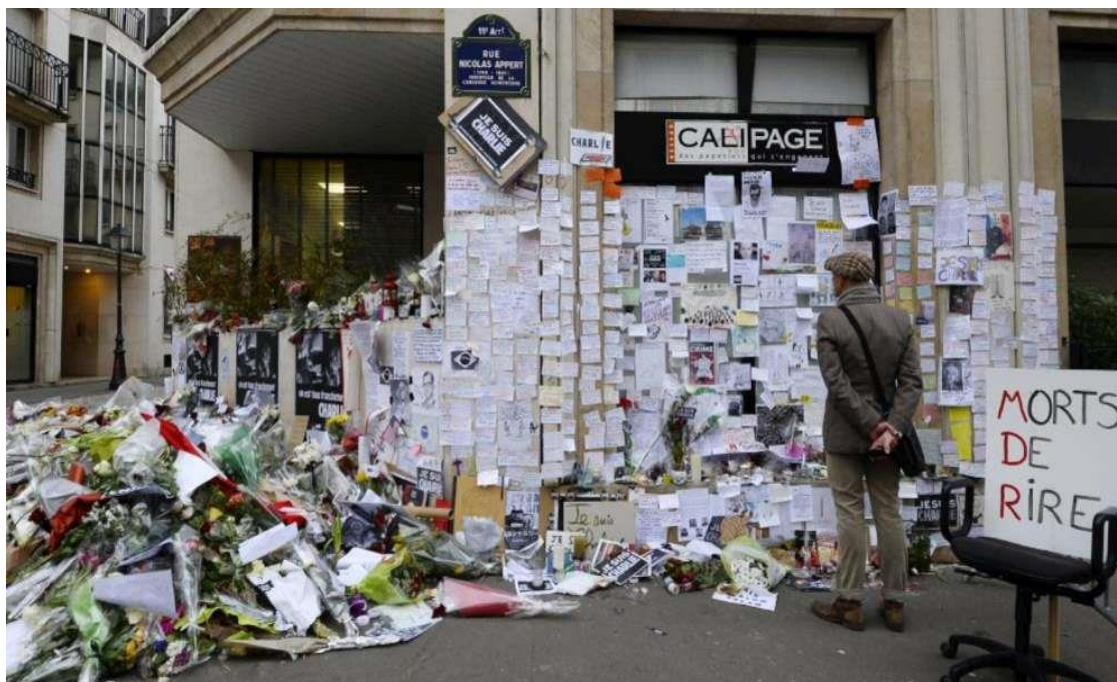


Figure 1 : Mémorial devant le siège de *Charlie Hebdo* © Archives AFP / Bertrand Guay

Reconnue comme un lieu de manifestation populaire, la place de la République tient une place significative dans l'histoire des manifestations populaires à Paris¹. C'est en effet une place qui a été réaménagée en 2013 pour en faire un lieu de loisir et de partage ; elle se situe généralement sur les trajets des manifestations militantes ; et la présence de la statue de la République fait directement échos aux valeurs républicaines dont celle de la liberté d'expression bafouée par l'attaque contre *Charlie Hebdo*. La fonction de la place a évolué avec le temps et elle est devenue le lieu incontournable des marches et rassemblements après chaque attentat perpétré en Europe depuis janvier 2015. Pour ce qui est des lieux concernés directement par les tueries on peut supposer que leur situation géographique, ainsi que l'activité des secours et des forces de l'ordre n'ont pas empêché le dépôt d'hommages mais ont considérablement freiné l'expansion des mémoriaux au profit de celui de la Place de la République qui était plus facile d'accès et capable de contenir un plus grand nombre de manifestants. Les entretiens avec les archivistes de chaque ville nous ont permis de

¹ Michel Pigenet et Danielle Tartakowsky (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2014, 799 p.

comprendre l'emplacement choisi pour leur mémorial. Celui de Toulouse s'est dressé sur la Place du Capitole comme l'explique François Borde, directeur des archives de la ville au moment des attentats :

Dès le jour même [...], Toulouse c'est une ville où le bouche à oreille fonctionne très bien, donc très vite on a su qu'il y avait un rassemblement qui était prévu spontanément Place du Capitole, puisqu'à Toulouse tout se passe, tout commence et tout fini Place du Capitole je dirais.¹

À Rennes et Saint-Étienne c'est la mairie qui est investie par la population. Dans un entretien avec Maëlle Bazin², Cyril Longin, directeur des archives de Saint-Étienne explique à son tour :

Il y a deux places emblématiques à Saint-Etienne : la Place du Peuple, mais aujourd'hui il y a trop de circulation, et la place de l'Hôtel de ville. [...] Et c'est une place où il y a un bâtiment public contrairement à la Place du Peuple. C'était donc peut être le lieu le plus logique inconsciemment.³

Selon Pierre Nora, la mairie est en effet un lieu de mémoire de la République car elle porte la devise républicaine et elle est le lieu par excellence de la citoyenneté en étant au plus proche de la population. Au-delà des valeurs républicaines elle abrite la mémoire collective d'une ville grâce aux archives qui constituent son identité historique et qui conservent la mémoire des habitants grâce au cadastre et à l'état civil⁴. La mairie était donc le lieu le plus approprié pour faire entendre les revendications et renvoyer au monde l'image d'une population soudée par les valeurs républicaines et par un même sentiment d'unité nationale. D'autres villes ont vu se constituer des mémoriaux dans d'autres endroits symboliques tel que devant la mairie de Tours, ou encore devant la préfecture de Bourg-en-Bresse. Finalement très peu de ville ont effectivement procédé à une collecte des hommages. Dans le cas de Bourg-en-Bresse ce sont les archives départementales qui sont intervenues sur instruction du cabinet du préfet, et non les archives municipales comme c'est le cas des trois villes de notre étude.

¹ Annexe 1 : Entretien avec François Borde, 2'20''.

² Doctorante à l'Institut Français de Presse (Université Paris II – Panthéon Assas), Maëlle Bazin participe en tant que chercheuse au projet REAT, au côté de Grérôme Truc, Sarah Gensburger et Sylvain Antichan.

³ Transcription de l'entretien disponible sur <https://reat.hypotheses.org/370#more-370> (consulté le 25 janvier 2017).

⁴ Pierre Nora, *Les lieux de mémoire*, t. 1, *La République*, Paris, Gallimard, 1984, p. 167-189.

1.2. L'élan de solidarité

Les rassemblements du 11 janvier 2015 sont considérés comme la plus grande manifestation de l'histoire sociale de France avec près de quatre millions de personnes recensés dans les rues¹. On peut donc se demander pourquoi les Français ressentent le besoin de se rassembler après un tel événement. Selon Gérôme Truc, les rassemblements témoignent de l'appartenance des manifestants à sentiment commun, celui du deuil et de l'indignation. Les esprits retiennent aujourd'hui la date du 11 janvier 2015 car elle est celle d'un rassemblement organisé par les partis politiques et quelques associations appelant à une « marche républicaine ». Mais des rassemblements moins formels se sont formés dès le soir des attentats et plusieurs jours après et c'est peut-être un des aspects les plus importants de l'élan social post-attentat. En effet, les rassemblements sont avant tout des actes improvisés résultant de l'initiative d'individus ressentant le besoin de rendre hommage. De plus, ils paraissent dépourvus d'un caractère politique qui en font moins des manifestations que des « rituels de deuil collectif »². Le sentiment d'indignation s'exprime en sortant sur la voie publique avec d'autres personnes qui partagent la même émotion. L'ampleur du rassemblement renvoie une image positive forte qui renforce le sentiment d'intégration sociale et permet de faire face à la catastrophe. L'étude du contenu des messages montrera que le sentiment d'appartenir à un même groupe social ne se limite pas à celui des Français, cela peut être aussi celui des policiers, des journalistes, des Parisiens, etc. Gérôme Truc souligne que la « conscience de groupe » ne va pas de soi³. Le sentiment d'appartenance au groupe tient dans le fait de se sentir concernés mais c'est un sentiment qui ne dure pas, qui n'est pas stable ; le sociologue préfère donc parler de « public » plutôt que de « communauté ». La formule « Je suis Charlie » est en elle-même la preuve que le public est constitué d'individus singuliers se sentant concernés à titre personnel. Les différents dérivés du slogan sont en revanche plus significatifs de l'appartenance à un groupe identifiable et montrent que les réactions se font à plusieurs échelles : « Je suis policier », « Je suis journaliste », etc. Un autre

¹ Gérôme Truc, *Sidérations, une sociologie des attentats*, PUF, Paris, 2016, p. 119. Chercheur associé à l'Institut des Sciences sociales du Politique, Grérôme Truc est porteur du Projet REAT. Voir la figure 2.

² *Ibidem*, p. 121-125.

³ *Ibid.*, p. 199.

message que celui du partage de la douleur se fait sentir à travers ces rassemblements, c'est celui de l'attachement à la liberté d'expression. Même si certains n'approuvent pas la politique éditoriale de *Charlie Hebdo* et se manifestent par « Je ne suis pas Charlie », la liberté d'expression est une « valeur cardinale de la République, constitutive de la culture et de l'histoire de la France »¹, ce qui donne aux attentats une dimension à la fois politique et idéologique.



Figure 2 : Rassemblement du 11 janvier 2015 sur la Place des Quinconces à Bordeaux. © Archives Sud-Ouest, Thierry David.

Un des thèmes abordés lors des entretiens avec les archivistes qui ont fait la collecte des hommages porte sur leur participation personnelle aux marches républicaines. Même si tous ont été touchés et émus par les attaques, tous n'ont pas participé aux marches et ceux qui l'ont fait ne regardent pas leur propre expérience de manière identique. Grégory Charbonnier, archiviste à Saint-Étienne, nous explique sa position personnelle :

*[...] Charlie Hebdo j'avais jamais lu [...] ce n'était pas forcément ma tasse de thé et en fait c'est après cette tragédie qu'on s'aperçoit que ça fait du bien d'avoir des journaux comme ça, des voix qui sont ainsi. Après non je n'ai pas participé aux manifestations parce que je pense qu'il y a d'autres moyens d'être actif [...].*²

¹ *Ibid.*, p. 231.

² Annexe 4 : Entretien avec Grégory Charbonnier, 2'51''.

Il est le seul à ne pas avoir manifesté mais son discours montre bien qu'il fût touché au même titre que le reste du pays. Cyril Longin explique bien cette émotion collective en comparant l'événement au 11-Septembre :

[...] Est-ce que vous vous avez été affecté personnellement par les attentats ?

Comme tout le monde. Voilà, c'était inédit, surprenant, alors, par l'ampleur et la dimension symbolique. Donc je pense que tout le monde... enfin, je veux dire que c'est un peu comme le 11 septembre 2001 aux États-Unis où tout le monde savait, se souvient où il était à ce moment-là. Je pense que pour Charlie c'est pareil. Ça reste un moment marqueur, peut-être aussi marqueur en France pour ce qu'a pu être aux États-Unis.¹

Cyril Longin et Catherine Bernard ont insisté sur le fait qu'ils restaient archivistes en participant à ces manifestations, contrairement à François Borde qui assure y avoir participé en tant que « personne privée »². Selon eux le regard du citoyen et celui de l'archiviste sont indispensables car le citoyen y participe avec sa famille de manière subjective et l'archiviste « venait se rendre compte de la situation »³. En tant qu'acteur de la vie municipale l'archiviste « se doit aussi de comprendre ce qui se passe dans la ville »⁴. Catherine Bernard explique que c'est justement cette approche professionnelle qui a permis de se rendre compte de la nécessité d'une collecte des hommages qui correspondent à « un acte nouveau à Toulouse [...] et qui semblaient être vraiment représentatifs d'un mouvement spontané [dont] il était important de garder trace »⁵. Le rôle de l'archiviste prend alors tout son sens par cette implication quasi permanente dans la vie municipale et plus largement dans la société. Cela est d'autant plus fort dans les moments les plus chargés en émotion alors que la déontologie veut que le professionnel se tienne le plus possible à l'écart de la subjectivité⁶.

¹ Annexe 3 : Entretien avec Cyril Longin, 2'31".

² Annexe 1 : Entretien avec François Borde, 3'06".

³ Annexe 2 : Entretien avec Catherine Bernard, 4'17".

⁴ Annexe 3 : Entretien avec Cyril Longin, 4'04".

⁵ Annexe 2 : Entretien avec Catherine Bernard, 4'37"-4'52".

⁶ Article 1 du code de déontologie des archivistes du CIA.

1.3. Les écritures exposées donnent naissance aux mémoriaux

Plusieurs sociologues se sont rapidement intéressés aux phénomènes de rassemblements citoyens post-attentat depuis les événements du 11 septembre 2001¹. L'un des phénomènes les plus marquants est donc l'aboutissement de ces rassemblements sur des lieux symboliques ou sur les lieux des attentats, accompagnés d'un dépôt d'hommages prenant des formes diverses (bougies, messages, dessins, peluches, photographies, etc.). Ces dépôts sont pratiquement instantanés et spontanés. Nous n'avons pas d'exemple de tels mémoriaux dressés à la suite d'attentats avant le 11-Septembre, mais ce n'est pas un phénomène nouveau car d'autres occasions post-traumatiques ont déjà donné lieu à ce type de réaction tels que les décès de la route ou la mort d'une célébrité. Les mémoriaux sont constitués par ce que Béatrice Fraenkel nomme les « écritures exposées ». Elles ont pour fonction de constituer l'espace public en un lieu de mémoire ; la fonction de l'écrit n'est dans ce cas pas informative mais symbolique, et la force des messages est avant tout visuelle². Cette spécialiste en anthropologie de l'écriture donne trois critères à la définition des écritures exposées : la visibilité doit permettre d'attirer l'attention du passant donc le choix du lieu n'est pas anodin ; les messages doivent être lisibles donc ils sont clairs et concis la plupart du temps mais peuvent s'exprimer dans n'importe quel registre, du plus formel au plus fonctionnel ; le dernier critère est celui de la publicité, c'est-à-dire que les écritures sont exposées publiquement dans un espace commun de civilité³. Les médias ont quant à eux un rôle de développement de cet espace qui nourrit l'esthétique médiatique et où des passants, usagers, peuvent être interviewés. Selon elle c'est l'accumulation et non le type d'objets ou de documents qui fait le mémorial car la nature des hommages dépend de la culture de la société créatrice, du ou des défunts concernés, du temps et de l'espace. Les mémoriaux persistent plus ou moins longtemps avec des caractéristiques propres à chacun tels que la taille ou le lieu investi. Le point commun entre tous ces dispositifs publics éphémères est la charge émotionnelle qui s'en dégage. Cette dernière donne un aspect sacré au lieu qui rend interdites certaines pratiques jugées profanes, au même titre que pour les tombeaux, alors qu'ici les corps ne sont pas

¹ Béatrice Fraenkel, *Les écrits de Septembre*, New York 2001, Textuel, Paris, 2002, 159 p.

² Béatrice Fraenkel, « Les écritures exposées », *Linx*, n° 31, 1994, p. 99-110.

³ *Ibidem*, p. 101.

présents physiquement si ce n'est par l'affichage des photographies des victimes. Par exemple, on ne parle pas à haute voix devant le mémorial¹. La notion de sacré ne doit pas ici être associée au religieux car les mémoriaux ne font pas l'objet de rituels qui leur donneraient ce caractère. L'attachement au lieu et aux morts relève plutôt du psychologique d'après Gérôme Truc et Arnaud Esquerre², car le recueillement fait partie du « travail de deuil » et le mémorial a un pouvoir de guérison. Lors de l'ouverture de la journée d'étude consacrée aux archives des attentats, Guillaume Nahon, directeur des archives de Paris, a donné aux mémoriaux la fonction de « pansement ».

Certains mémoriaux sont plus particuliers. L'adjectif « éphémère » ne convient pas par exemple à Sarah Gensburger, sociologue de la mémoire, quand elle évoque celui de la place de la République à Paris. En effet, loin d'être éphémère, le mémorial a été alimenté près de dix-neuf mois par les attentats successifs perpétrés en France et en Europe :

*Un tel mémorial ne doit dès lors pas être défini par un critère de durée, ou même de fragilité matérielle, mais plutôt [...] par sa place dans un espace de relations sociales et de rapports de pouvoir.*³

L'auteur souligne que la place sert en effet de lieu de recueillement depuis les attentats de janvier 2015, puis qu'elle a abrité le collectif « Nuit Debout », avant de connaître un nouveau mouvement de rassemblement après l'attaque du 14 juillet 2016, puis de participer aux commémorations anniversaires : « L'éphémère en deviendrait cyclique »⁴. Les sociologues présents à la journée d'étude du 18 janvier 2016 ont souligné que les attitudes et usages n'étaient pas identiques d'un mémorial à l'autre⁵. Ils ont en effet réalisé des enquêtes sociologiques autour des lieux et de leurs évolutions tout en recueillant des témoignages de

¹ Constatation de Sarah Gensburger formulée lors de la journée d'étude du 18 janvier 2017, « De la rue aux archives : les hommages aux victimes des attentats », Archives de Paris. Voir annexe 8, programme de la journée.

² Gérôme Truc et Arnaud Esquerre, « Les morts, leurs lieux et leurs liens », *Raisons politiques*, 2011, 41, p. 11.

³ Sarah Gensburger, *Mémoire vive. Chronique d'un quartier Bataclan 2015-2016*, Paris, Anamosa, 2017, p. 229-230.

⁴ *Ibidem*, p. 231.

⁵ Intervention de Sarah Gensburger et de Sylvain Antichan, « Des archives en contexte : détours par la rue », lors de la journée d'étude du 18 janvier 2017. Tous deux sont chercheurs rattachés à l'Institut des Sciences sociales du Politique, participent et apportent leur contribution au projet REAT.

passants, d'usagers et d'acteurs du mémorial. Ils constatent par exemple que certains se sont donné la mission de préserver les lieux de mémoire. C'est le cas du collectif « 17 plus jamais » constitué immédiatement après la marche républicaine du dimanche 11 janvier 2015. Son objectif est de maintenir l'activité du mémorial de la place de la République et de protéger les hommages. Cette première prise de conscience de la fragilité de l'ensemble documentaire fait des membres du collectif les premiers archivistes à agir pour la conservation des hommages¹. Le phénomène de *Ground Zero* à New-York, étudié par Béatrice Fraenkel, est quant à lui différent car après les dépôts spontanés l'État a décidé d'en faire un mémorial officiel lui faisant perdre ainsi toute sa dimension éphémère. Les mémoriaux reconnus alors comme officiels pourraient être considérés comme les plus légitimes à voir leur contenu prendre le statut d'archives. Cependant les hommages collectés en France proviennent de mémoriaux spontanés « non-officiels » en première analyse. La légitimité des collectes menées à Toulouse, Rennes et Saint-Étienne est renforcée par la présence des autorités municipales sur les lieux de recueillement donnant à la fois au mémorial et à la collecte un caractère officiel. Pourtant ce n'est pas l'État qui est à l'origine de cette officialité, d'autant plus que les mémoriaux n'ont pas perduré comme cela a pu être le cas à New York.

2. L'objet en question

Une étude de la collecte des hommages ne pouvait se faire sans une présentation des documents eux-mêmes, avant qu'ils ne deviennent archives. Notre étude se fonde essentiellement sur les travaux réalisés par le groupe de chercheurs du projet REAT², notamment autour de la production des hommages, de leur signification et de leur prolifération sur internet.

¹ Le nombre 17 est en hommages aux dix-sept victimes de janvier 2015. L'activité du collectif est accessible via les réseaux sociaux.

² « La réaction sociale aux attentats : sociographie, archives et mémoires »

2.1. Entre conformisme et diversité

La participation aux marches républicaines n'implique pas forcément un dépôt d'hommages alors les sociologues se sont intéressés à cet acte constitutif des mémoriaux éphémères. La méthode de « l'observation participative »¹ consiste en une observation des pratiques et en un dialogue avec les acteurs du mémorial de la Place de la République. Ils ont cherché à comprendre pourquoi et comment les gens venaient se recueillir et déposer parfois des hommages. Les résultats de leur étude montrent que l'action de déposer fait plus sens que le message lui-même et qu'à cet instant l'aspect collectif prend le pas sur l'individu. Ce dernier se sent en effet associé à l'événement historique par son geste mais a conscience de se placer dans un processus collectif plus vaste. C'est la masse des hommages qui attire l'œil du passant et donne aux messages leur raison d'être vu et lu, tel que le souligne Béatrice Fraenkel. Le message est alors une production sociale puisque même si les réactions face aux attentats sont différentes (soutiens aux terroristes, indignation face à la ligne éditoriale de *Charlie Hebdo*, etc.) les hommages répondent à un certain conformisme social (soutiens aux familles des victimes, défense de la liberté d'expression et messages de paix), ce qui n'est pas le cas sur internet par exemple. La question reste alors de savoir de quoi ces messages sont-ils le reflet s'ils ne rendent pas compte des différentes réactions². Avec toutes nos précautions nous pourrions suggérer qu'un premier élément de réponse réside dans la composition même des rassemblements qui ont conduit à ces dépôts. En effet, les personnes qui ont manifesté se sentaient indignées et concernées, donc représentaient déjà une catégorie de population particulière et cohérente dans sa volonté de soutenir les victimes. Sur les réseaux sociaux la prise de parole est par exemple beaucoup plus large, n'hésitant pas parfois à féliciter les terroristes. Les messages ne seraient alors que le reflet d'une partie de la société, la plus grande certes mais pas la seule.

Malgré ce conformisme social nous observons de nombreuses différences dans les messages. La première grande diversité est celle des supports et des matériaux. Le papier de format A4 est le plus utilisé car il a servi aux impressions du slogan « Je suis Charlie » en blanc

¹ Terme employé dans l'interview de Maëlle Bazin et de Sylvain Antichan, *op. cit.*

² Question soulevée par Sarah Gensburger et de Sylvain Antichan lors de la journée d'étude du 18 janvier 2017.

sur fond noir. Viennent ensuite les objets récupérés et bricolés pour en faire des pancartes ou des supports de messages manuscrits tels que des calendriers, des boîtes à chaussures, des versos de factures ou de feuilles de cours¹, des pages d'agenda déchirées, des morceaux de bois, etc. Ces matériaux de récupération prouvent le caractère urgent de la confection, on fait avec les moyens disponibles immédiatement. Parfois il y a intention de manifester ou de déposer donc la confection de pancarte et de messages se fait chez soi de manière réfléchie² ; parfois l'acte n'est pas anticipé et le message se pense directement sur place. Il y a aussi des objets plus particuliers comme des vêtements³, un foulard de scouts à Saint-Étienne⁴, de nombreuses bougies, des fleurs et autres périssables, des banderoles et drapeaux, des livres et beaucoup de crayons qui symbolisent à la fois la liberté d'expression et la profession des victimes⁵. Des objets plus insolites tels qu'un agrume desséché sur lequel est dessiné un smiley, ou encore un bavoir ont été déposés à Rennes. Les objets sont parfois accompagnés de mots et/ou dessins. Au-delà de la forme, la diversité réside également dans le fond des messages, parfois rédigés en langues étrangères (anglais, arabe, etc.). Face à la quantité d'hommages qui rend leur étude difficile Jérôme Truc propose de ne pas étudier strictement les contenus mais les modalités d'énonciation et de signature à l'aide du logiciel Alceste qui lui a permis de recenser le vocabulaire dans les messages déposés pour l'attentat de Madrid du 11 mars 2004⁶. Bien que nous ne disposions pas d'un tel outil nous avons constaté des similitudes entre les dépôts d'hommages de janvier 2015 et celui de Madrid en mars 2004. Comme Jérôme Truc, nous pouvons distinguer trois thèmes différents : la volonté d'un monde meilleur, l'évocation du deuil et du traumatisme, et enfin l'expression du soutien aux victimes⁷. En plus d'avoir des sujets et donc des sens différents, les messages présentent tous un degré de personnalisation différente de sorte que les messages de soutien aux victimes sont plus

¹ Voir la figure 3.

² Annexe 9.

³ Annexe 10.

⁴ Annexe 11.

⁵ Maëlle Bazin, « Brandir un crayon, geste-emblème des rassemblements post-attentats de janvier 2015 », *Mots, Les langages du politique*, n° 110, mars 2016, p. 67-82.

⁶ Jérôme Truc, *Sidéations, une sociologie des attentats*, op. cit., p. 183-186. 58 732 messages ont été analysés dont les résultats étaient visibles en ligne sur un site qui n'existe plus visiblement, <http://www.mascercanos.com>.

⁷ *Ibidem*, p. 186-191.

personnels que les autres. Tous, en effet, ne rendent pas hommage au même titre car plusieurs groupes de personnes se distinguent et se mélangent : ceux qui rendent hommage d'abord en leur nom propre et ceux qui partagent un même état d'esprit de telle manière que l'individu s'efface au profit du collectif.

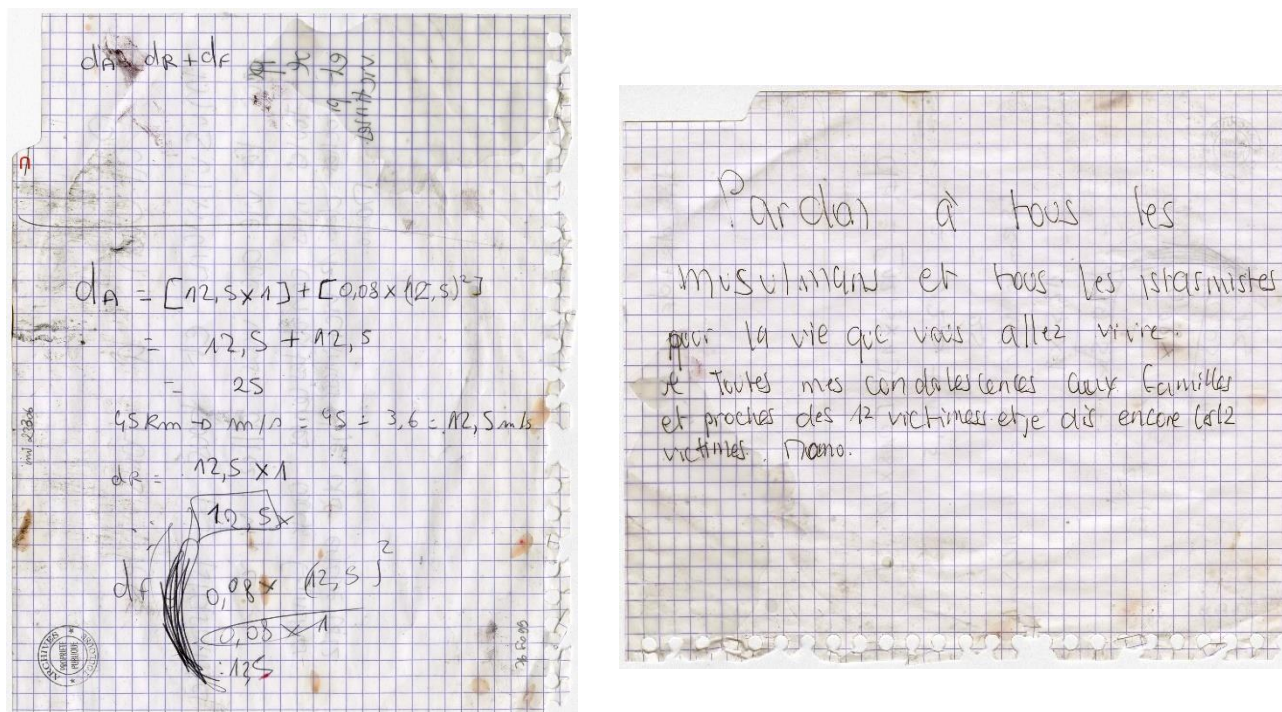


Figure 3 : Recto et verso d'un message déposé à Toulouse. L'hommage est visible à droite et sur le verso, à gauche, se trouve un calcul mathématique. Fonds « Je suis Charlie », pièce 76Fi99, Archives municipales de Toulouse.

2.2. L'individualisation du message dans l'acte collectif

Même si la formule « Je suis Charlie » est redondante, notamment l'image de Joachim Rocin imprimée en blanc sur fond noir, le message qu'il véhicule reste propre à chacun, il reste individuel et est parfois accompagné de messages personnels. C'est d'ailleurs cette notion d'individualisation qu'étudie Gêrôme Truc. Il constate que puisque notre société est individualiste le « je » a prit le pas sur le « nous »¹. Quelques minutes après l'attaque contre *Charlie Hebdo* Joachim Rocin, directeur artistique du magazine *Stylist*, publie sur *Twitter* cette

¹ Gêrôme Truc, « Je, tu, il, nous sommes Charlie : ce que se sentir concerné veut dire », *Metropolitiques.eu*, janvier 2015, [en ligne] disponible sur <http://www.metropolitiques.eu/Je-tu-il-nous-sommes-Charlie-ce.html>, (consulté le 2 février 2017).

image en noir et blanc qui va envahir la toile et les rassemblements. Cette diffusion fulgurante s'explique peut-être par son caractère sobre et solennel qui correspond aux normes du deuil et de la commémoration en occident. De plus, la signification de ces trois mots est très complexe à saisir mais l'auteur explique qu'elle sert à exprimer ses sentiments, ainsi chacun peut se l'approprier. Maëlle Bazin explique que le verbe « être » conjugué à la première personne du singulier témoigne d'une réalité et d'une subjectivité assumée. Le verbe « être » rend la formule encore plus lourde d'empathie¹ car il est associé au prénom « Charlie » qui fait référence à la fois aux victimes, au monde journalistique, et à la société personnifiée. L'individualisation du message passe également par sa réappropriation matérielle et graphique d'où la grande diversité des messages : « [...] l'autographie suffit à faire de son message un texte individuel [...] »².

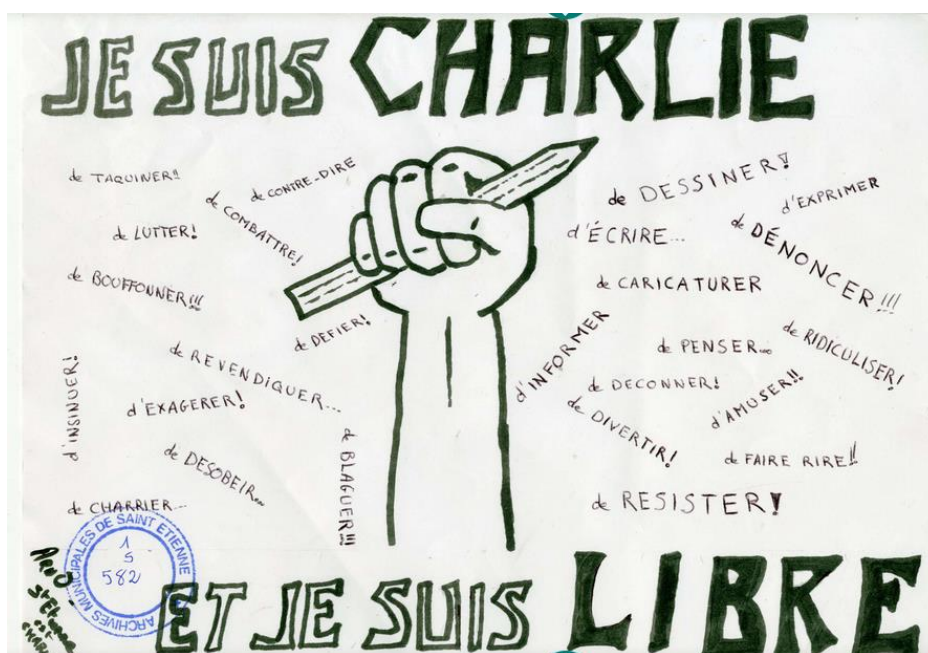


Figure 4 : Affiche, cote 1S582, Archives municipales de Saint-Étienne.

La mise en page est aussi caractéristique de la réappropriation avec des mots soulignés, en majuscule, l'association à un dessin, dont le plus célèbre est celui qui oppose un crayon à

¹ Maëlle Bazin, « L'énonciation du deuil national. Usages de " Je suis Charlie " dans les écritures urbaines », In : LEFÉBURE (Pierre) et SÉCAIL (Claire) (dir.), *Le défi Charlie : les médias à l'épreuve des attentats*, Paris, Lemieux, 2016, p. 160-164.

² Béatrice Fraenkel, *Les écrits de Septembre*, op. cit., p. 62. Voir la figure 4.

une kalachnikov¹, etc. Le slogan est donc très répandu dans sa forme originelle mais il peut aussi être modifié pour s'adapter au mieux au sens qu'on veut lui donner. Par exemple, à la place du prénom Charlie on trouve celui des dix-sept victimes, ou bien des professions, des religions, etc. Les signatures participent encore plus à l'individualisation des messages car le « je » n'est plus anonyme. Certains signent avec des renseignements personnels (nom, prénom, paraphe, pseudonyme, mail et adresse), ou bien des éléments distinctifs (professions, appartenance géographique, religieuse, etc.) qui suggèrent que le message s'inscrit bien dans un ensemble et prouve un état d'esprit communautaire, comme par exemple un texte déposé à Toulouse signé « 2 lycéennes révoltés [sic] »².

Chaque message a donc un sens propre mais n'est pas autonome. L'acte de création est individuel mais l'acte de dépôt est collectif car il relève d'une volonté commune de renforcer le lien social mis à rude épreuve par la catastrophe. Le passant a d'abord conscience de l'ensemble, aucune orientation de lecture ne lui est proposé et il ne peut pas lire tous les hommages. Les premiers messages qui peuvent attirer son attention sont ceux dont les supports sont les plus imposants, dont les caractères sont les plus faciles à distinguer et à lire. Ces messages sont aussi les plus courts car plus les textes sont longs, plus les supports sont petits et discrets. La cohésion de l'ensemble est un des éléments qu'ont voulu conserver les archivistes en charge du traitement de ces fonds particuliers que constituent tous ces messages tel que l'explique Cyril Longin à Saint-Étienne :

*Individuellement les messages n'ont aucun intérêt, il y a très peu d'originalité, la valeur intrinsèque des documents n'est pas avérée, ce qui explique à mon avis que beaucoup d'archivistes ne se soient pas lancé dans la collecte. Néanmoins ce qui est intéressant c'est l'ensemble du corpus, la diversité qu'il peut y avoir et le côté émotionnel symbolique, qu'on sente dans cet ensemble la manière dont ça a été construit.*³

¹ Annexe 12.

² Annexe 13.

³ Annexe 3 : Entretien avec Cyril Longin, 14'00''.

2.3. Le web : un autre objet d'étude

En novembre 2015 le CNRS a lancé un appel à projets de recherche sur les « questions posées à nos sociétés par les attentats et leurs conséquences, et ouvrant la voie à des solutions nouvelles »¹. À la suite de quoi de nombreux projets dans différents domaines ont vu le jour. Le premier qui a retenu notre attention est le projet REAT (La réaction sociale aux attentats : sociographie, archives et mémoires) mené par Gérôme Truc et rattaché à l'Institut des Sciences sociales du Politique². Ce projet est à l'origine des réflexions sur les mémoriaux éphémères et de la journée d'étude du 18 janvier 2017, « De la rue aux archives : les hommages aux victimes des attentats ». Un des trois axes de recherche du projet est d'ailleurs consacré à l'étude des hommages aux victimes déposés sur la voie publique grâce aux travaux de Maëlle Bazin. Le second, le projet ASAP (Archives Sauvegardes Attentats Paris), s'est quant à lui donné pour objectif de collecter les réactions sociales sur le web en partenariat avec les équipes de la BNF et de l'INA dépositaires du dépôt légal du web³.

Internet est un outil à part entière pour s'exprimer. Par exemple, le réseau social Twitter a enregistré trois-millions-cinq-cent-mille fois l'hashtag « *jesuischarlie* » en deux jours. Le web est en effet une opportunité d'expression pour les populations généralement peu visibles dans l'espace public que couvrent les médias traditionnels et on assiste à une pluralité des formes d'expression⁴. Contrairement aux messages déposés sur les mémoriaux urbains les opinions sont plus variées sur les réseaux sociaux tels que les *trending topics*⁵ #jenesuispascharlie, #jesuiskouachi, etc., alors qu'aucun message de haine et de soutien aux terroristes n'a été déposé dans les mémoriaux étudiés précédemment. Si la formule « Je ne suis pas Charlie » est présente sur les mémoriaux elle s'accompagne d'un message de soutien aux victimes tel que « [...] mais je suis son ami » par exemple. Dans ce cas précis la prise de parole condamne

¹ Lettre d'Alain Fuchs, président du CNRS, le 18 novembre 2015.

² L'actualité des recherches est disponible en ligne, <https://reat.hypotheses.org/>.

³ Article L132-3 du code du patrimoine, relatif à la responsabilité du dépôt légal donné à la Bibliothèque nationale de France, au Centre national du cinéma et de l'image animée et à l'Institut national de l'audiovisuel.

⁴ Romain Badouard, « " Je ne suis pas Charlie ", pluralité des prises de parole sur le web et les réseaux sociaux », In : LEFÉBURE (Pierre) et SÉCAIL (Claire) (dir.), *Le défi Charlie : les médias à l'épreuve des attentats*, Paris, Lemieux, 2016, p. 187-219.

⁵ Terme qui désigne les sujets « à la mode » sur Twitter dans un temps donné.

bien les attentats et assure le soutien aux victimes mais exprime son opposition à la ligne éditoriale du journal. Internet est donc le lieu d'une expression décomplexée, qui s'expose sans tabou voire sans limite, et qui ne correspond pas au consensus social que l'on retrouve lors des marches républicaines et sur les mémoriaux. Alors que sur les lieux de recueillement les débats n'ont pas lieu d'être en raison de leur caractère sacré, nous pouvons assister sur le web à de véritables débats politiques et idéologiques qui donnent aux messages virtuels une dimension différente de celle des hommages étudiés ici, et en font des objets d'étude à part entière.

Porté par Valérie Schafer¹, le projet ASAP s'intéresse plus particulièrement au réseau social *Twitter*². En partenariat avec la BnF et L'INA, il s'agit de « documenter la collecte du web et de Twitter au cours des événements » à destination des chercheurs³. La collecte numérique est très aléatoire car elle dépend des politiques différentes mises en place par la BnF et l'Ina (qu'est-ce qu'on sauvegarde et comment ?), du temps de réaction des équipes et de la limite de collecte fixée par le site *Twitter* à un pourcent du flux total. Cependant, le « mémorial virtuel » qu'est le web nécessite de prendre plus de précaution quant à son interprétation. La communauté de Twitter présente des caractéristiques particulières donc elle ne peut pas être considérée comme le reflet de la société même si les *tweets* constituent une source de recherche à part entière pour les chercheurs⁴. La limite d'un tel corpus réside aussi dans son accessibilité, il faut justifier d'un projet de recherche et se déplacer car on ne le trouve pas en ligne. Ce n'est pas le cas des hommages collectés sur les mémoriaux urbains par les services d'archives : même si tous n'ont pas été numérisés et mis en ligne n'importe qui peut y avoir accès. Les collectes portées par certains services d'archives municipaux ne sont donc pas des cas isolés mais ils s'inscrivent plus dans une action citoyenne contrairement aux projets financés par le CNRS qui s'opèrent dans une démarche exclusivement scientifique.

¹ Valérie Schafer est historienne chargée de recherche à l'Institut des sciences et de la communication du CNRS.

² Il ne s'agit pas du seul site concerné mais le corpus fait état de plusieurs millions de tweets relatifs aux attentats de janvier 2015 et de novembre 2016. La part des autres sites est beaucoup moins représentative.

³ Entretien avec Thomas Drugeon, responsable du DL Web à l'INA, par Marguerite Borelli et Valérie Schafer dans le cadre du projet ASAP, 21 mars 2016.

⁴ Romain Badouard, « " Je ne suis pas Charlie " [...] », *op. cit.*

3. L'évaluation et le rôle social de l'archiviste

La collecte de ces objets et documents a soulevé de nombreuses questions archivistiques que nous étudierons dans la deuxième partie. Il semble pourtant nécessaire d'aborder ici l'une d'entre elles, l'évaluation, qui questionne le rôle social de l'archiviste depuis la naissance de la discipline. Face aux revendications des historiens voulant un plus large accès aux documents malgré l'espace de conservation disponible trop étroit pour y répondre, les théoriciens de la discipline débâtent sur les méthodes d'évaluation depuis les années 1920. La réflexion autour de l'évaluation doit aboutir à la définition des besoins de la société et à la théorisation de méthodes pour y parvenir. La théorie de Hans Booms sur l'ordre social est sans doute la plus significative car les recherches actuelles s'en inspirent toujours¹. C'est pourquoi nous l'expliquerons après avoir présenté la réflexion allemande du XX^{ème} siècle. Pour finir, nous dresserons le tableau de la pratique canadienne qui nous aidera à comprendre celui de la France aujourd'hui. Cet état des lieux de la réflexion et de la pratique archivistique ne se veut en rien exhaustif car nous avons, par exemple, occulté les réflexions américaines et britanniques qui ont également participé à l'élaboration des pratiques contemporaines.

3.1. Les théoriciens allemands du XX^{ème} siècle

Pour comprendre comment l'évaluation est devenue l'un des fondements de la pratique archivistique il faut étudier les différentes méthodes théorisées et appliquées. L'étude de la réflexion des théoriciens allemands nous permettra de mettre en évidence un processus de la réflexion archivistique plus large, à l'image de ce qui se passe dans le reste du monde à la même période, notamment en Grande-Bretagne et aux États-Unis. L'Allemagne fait partie des pays dont la réflexion nous a donné notre vision actuelle de l'évaluation. La pratique archivistique allemande est souvent caractérisée par la rationalisation des activités administratives : elle évalue pour conserver en s'intéressant aux aspects patrimoniaux, contrairement à l'Angleterre, par exemple, qui évalue pour éliminer dans un souci d'économie

¹ Hans Booms, « Ordre social et constitution du patrimoine archivistique. À propos de l'évaluation des sources d'archives », *Archives*, vol. 33, n°3-4, 2001-2002, p. 7-44.

de l'espace¹. Cette pratique allemande est encadrée dès le XIX^{ème} siècle par le contrôle des intentions d'élimination par les autorités archivistiques de l'État. Au XX^{ème} siècle, la pratique archivistique est bipartite, à l'image du pays divisé entre RDA et RFA, puisqu'elle est très influencée par les conceptions économiques et politiques de chacun.

Tout au long du XX^{ème} siècle les théoriciens allemands cherchent des critères de valeurs guidant la constitution et déterminant la nature du patrimoine archivistique. Durant l'entre-deux-guerres les archivistes constatent que leur expérience professionnelle ne suffit plus à canaliser le flot documentaire toujours plus important, la nécessité d'un plan d'action commun se révèle nécessaire. Dès les années 1920 l'évaluation est considérée comme la mission centrale des archivistes. À cette époque la technique employée consiste à donner aux documents une valeur plus ou moins importante en fonction de la place hiérarchique qu'occupe leur producteur dans le fonctionnement de l'État. Cette méthode pose alors le problème de la valeur archivistique. Il s'agit d'une avancée considérable dans la pratique archivistique allemande que de systématiser le tri mais la solution reste peu concrète, mal appliquée, alors que la production d'archives s'accélère après la guerre, rendant urgent le problème de l'évaluation. Fritz Zimmermann propose alors une toute autre approche : celle de la « demande des humains »². Bien qu'elle fasse en partie écho à l'exigence des historiens sur le critère de valeur au XIX^{ème} siècle, c'est la première théorie qui s'intéresse aux besoins de la société. Cette méthode renverse totalement l'approche théorique en se fondant sur l'utilisation du document plutôt que sur son origine. Elle a ainsi fait l'objet de vives contestations dès les années 1960. D'une part parce qu'elle soulève une autre problématique de la recherche archivistique : l'autonomisation de la discipline. En effet, certains lui ont reproché de créer des relations entre historiens et archivistes qui ne doivent pas exister si la discipline veut se détacher de l'histoire à laquelle elle est liée depuis le XIX^{ème} siècle. D'autre part, l'approche de la demande suppose un regard sur les besoins de l'avenir que l'archiviste ne peut prétendre prévoir³. La notion d'offre répondant à la demande est directement issue des concepts économiques socialistes de la RDA.

¹ Carol Couture, « L'évaluation des archives. État de la question », *Archives*, vol. 28, n°1, 1996-1997, p. 5.

² Hans Booms, « Ordre social et constitution du patrimoine archivistique [...] », *op. cit.*, p. 24.

³ *Ibidem*, p. 25.

3.2. La théorie de l'ordre social

Hans Booms, président des Archives Fédérales d'Allemagne en RFA, s'oppose vivement à la vision socialiste et marxiste de ses collègues de la RDA en réfutant toutes les propositions et théories énoncées jusque dans les années 1970, moment où il écrit l'article intitulé « Gesellschaftsordnung und Überlieferungsbildung. Zur Problematik archivalischer Quellenbewertung », traduit par Barbara Roth en 2001¹. Cet article s'attache à démontrer pourquoi les théories socialistes ne peuvent répondre aux besoins de la société, et à proposer sa propre théorie qu'il appelle « l'ordre social ». Cette vision est essentielle à la compréhension des différentes approches actuelles que nous présenterons plus loin, au Canada notamment. Cette théorie s'oppose à la méthode fonctionnelle car elle met en doute évaluation en fonction des missions et de la place hiérarchique des administrations productrices, et elle se fonde sur la pertinence du contenu des documents.

L'archiviste doit se préoccuper de l'ensemble des intérêts de la société car les archives doivent en être le reflet. Puisqu'elle ne cesse d'évoluer elle doit être le fondement de l'évaluation et c'est à partir du processus social que doivent être définis les critères de valeur. La théorie de Hans Booms formule trois grands principes : une connaissance approfondie de l'archiviste sur l'organisme producteur, la concentration d'un maximum d'information dans un minimum de documents, et l'établissement d'une échelle de valeur contemporaine à la période de création du document. Pour élaborer cette échelle de valeur l'archiviste doit échelonner les événements historiques en fonction de leur signification sociale. En effet, avec le recul et son regard d'historien il peut déterminer quels sont les événements qui ont eu plus ou moins d'impact sur la société et donc distinguer les documents qui font le plus état de ses phénomènes pour les conserver. Hans Booms appelle l'échelonnement des événements « le plan de documentation ». Ce dernier n'est autre que l'analyse historico-politique de la société contemporaine aux documents alors que l'archiviste vit lui-même dans un contexte socio-politique différent dont il se fait ses propres représentations et opinions. Ce plan lui permet donc de réduire au maximum sa subjectivité. L'intérêt est aussi de pouvoir le présenter à la société qui y exerce un droit de contrôle pour le discuter et le publier.

¹ Hans Booms, « Gesellschaftsordnung und Überlieferungsbildung. Zur Problematik archivalischer Quellenbewertung », dans *Archivarische Zeitschrift*, n° 68, 1972, p. 3-40.

Dans un article de 1991, traduit et publié en 2003 par Barbara Roth-Lochner dans la revue *Archives*¹, Hans Booms revient sur sa théorie de l'ordre social en tentant de comprendre pourquoi elle n'a pas eu de retentissement en Europe et en proposant une deuxième version. À sa grande surprise le plan de documentation a été expérimenté en RDA dans les années 1980, sous un autre nom et avec une clause de confidentialité, donc il n'en a eu connaissance qu'après la réunification de l'Allemagne. Cette tentative fut un échec total mais l'expérience a permis de pointer les failles du plan de documentation. C'est notamment le contrôle social qu'il préconisait en 1972 qu'il admet ne pas pouvoir concrétiser. Il est par exemple difficile de trouver un consensus entre les historiens et les producteurs d'archives puisque chacun donne une valeur différente aux documents. Hans Booms considère également qu'une part de responsabilité de l'échec du plan est à chercher directement dans la nature de la politique menée en RDA, à savoir celle d'une société de dictature dépourvue de toute liberté d'expression donc ne constituant pas un cadre favorable au dialogue autour du plan de documentation. Par cette constatation l'auteur affirme que l'application de la théorie de l'ordre social par la RDA s'est faite dans le but de répondre à l'idéologie socialiste et non pour refléter la réalité de la société². La théorie de Hans Booms a pourtant trouvé un retentissement positif de l'autre côté de l'Atlantique, en Amérique du Nord.

3.3. Aujourd'hui au Canada et en France

Il semble que les Canadiens se soient inspirés des théories formulées en Allemagne au cours du XX^{ème} siècle pour trouver une réponse qui leur est propre aux problèmes que posent l'évaluation. La pratique archivistique de l'évaluation canadienne est tout à fait caractéristique car elle est la première à synthétiser les réflexions menées par d'autres pays en les nuancant et en les appliquant pour les expérimenter. Le Québec se démarque quant à lui davantage. En effet, dans les années 1980, il se dote de lois qui lui sont propres en donnant priorité au « calendrier de conservation ». Cet outil du programme de gestion des documents permet de

¹ Hans Booms, « La constitution du patrimoine archivistique. L'archivage comme activité sociale et politique », *Archives*, vol. 35, n° 1, 2003-2004, p. 19-44.

² *Ibidem*, p. 24.

déterminer leur traitement et de considérer simultanément leur valeur administrative et patrimoniale, dites primaire et secondaire¹. Des grandes figures de l'archivistique canadienne tels que Terry Cook, Terry Eastwood et Hugh Taylor se sont penchés sur les problématiques de l'évaluation. Ils sont des exemples de l'appropriation des théories allemandes au Canada. Terry Cook propose par exemple d'évaluer l'administration créatrice dans un premier temps, mais non pas pour créer une hiérarchie entre les documents comme c'était le cas en Allemagne, il propose une planification de l'évaluation en commençant par le haut. Cette réflexion a conduit au principe de la macro-évaluation qui consiste à évaluer les administrations créatrices avant les documents, l'inverse étant la micro-évaluation. Elle est aussi appelée « analyse des besoins » puisqu'elle donne une connaissance approfondie du producteur et des archives qu'il génère pour répondre efficacement à ses besoins². Les Québécois appliquent aujourd'hui cette théorie de l'analyse des besoins, intimement liée au calendrier de conservation. Terry Eastwood revient, quant à lui, sur le principe de l'utilisation des documents. Fritz Zimmermann pensait pouvoir prédire l'utilisation future des documents alors que le canadien s'intéresse à l'utilisation contemporaine des documents et rejoint ainsi l'idée de Hans Booms d'une échelle de valeur qui soit contemporaine à la période de création. Enfin, Hugh Taylor insiste, comme Hans Booms, sur la nécessité de tenir compte de l'ensemble de la société en préconisant une évaluation qui permette de documenter tous les aspects de la société.

Toutes ces réflexions de la fin du XX^{ème} siècle ont permis de poser les bases de la pratique de l'évaluation au Canada que l'on peut résumer en cinq points fondamentaux : les archives doivent témoigner de l'ensemble de la société puisqu'elles en sont le reflet ; la subjectivité de l'archiviste doit être minimisée le plus possible ; l'échelle de valeur doit être contemporaine à la création des documents ; il faut avoir conscience des liens entre l'évaluation et les autres missions de l'archiviste ; et l'équilibre doit se faire entre valeur primaire et valeur secondaire. La théorie de Booms a été adaptée par les archivistes Canadiens qui ont dû créer des outils indispensables à son application. L'exemple de l'évaluation est le meilleur en termes d'évolution de réflexion archivistique. Dans l'Europe des années 1970 cette réflexion n'a eu aucun impact sur la discipline. Il faut attendre vingt ans et une traversée de l'atlantique pour que les Canadiens en fassent le fondement de la réflexion de la discipline. Ils

¹ Théodore R. Schellenberg, *Modern Archives, principles and techniques*, Chicago, University Press, 1956, 248 p.

² Carol Couture, « L'évaluation des archives. État de la question », *op. cit.*, p. 13-14.

vont encore plus loin puisqu'ils l'ont adapté à la pratique avec succès. L'évaluation est au cœur du métier d'archiviste puisqu'il participe à la constitution de la mémoire de la société tout en la préservant et en la diffusant. Telles sont les missions que les archivistes de Toulouse, Rennes et Saint-Étienne ont tenté de remplir en collectant les hommages sur les mémoriaux.

La réflexion archivistique française est tout aussi active que dans les pays d'Amérique du Nord mais les archivistes semblent moins nombreux à s'exprimer malgré le poids de l'Association des Archivistes de France¹ et de ses publications. Par exemple, une enquête a été menée par l'AAF en 1979 afin d'améliorer la pratique de l'évaluation, prouvant que la recherche archivistique française était tout aussi active qu'en Allemagne au même moment. L'enquête consistait à donner la parole aux professionnels des archives sur leurs expériences, avis et recommandations, au sein de l'association. La synthèse des résultats, a ensuite fait l'objet d'un article de François Burckard dans *La Gazette des archives*². Mais cette enquête, et les autres initiatives plus récentes ne donnent pas toujours lieu à des modifications de la réglementation qui harmoniseraient les pratiques. Parmi les archivistes qui ont fait avancer la recherche sur l'évaluation nous pouvons citer Yves Pérotin, Pierre Boisard et Michel Duchein qui s'entendent à dire que l'évaluation doit s'approcher au maximum du moment de la création des documents, que le respect des fonds doit prévaloir sur l'évaluation et qu'une communication étroite doit s'établir entre producteurs et archivistes, et plus particulièrement à travers la Direction des Archives de France³. L'approche des années 1970 insiste sur l'existence de deux moments de tri⁴, à ne pas confondre avec l'évaluation puisque c'est une étape qui lui succède et qui en découle. Le premier se fait quand les archives sont encore courantes, par les producteurs, et le deuxième est mené les archivistes pour déterminer les documents qui peuvent être

¹ Vincent Doom, « L'évaluation scientifique des archives : principes et stratégies : du melon au diamant », *La Gazette des archives*, n° 202, 2006, p. 11.

² François Burckard, « Les éliminations », *La Gazette des archives*, n° 108, 1980, p. 9-19.

³ Marta Maftai, « Le moment du tri dans la pratique archivistique française : réflexions théoriques et applications pratiques », *Archives*, vol. 29, n° 3-4, 1997-1998, p. 7-8.

⁴ Le tri est une « opération consistant à séparer, aux termes d'une évaluation, dans un ensemble de documents, ceux qui doivent être conservés en raison de leur intérêt historique ou patrimonial de ceux qui sont voués à l'élimination. C'est l'une des trois possibilités du traitement final des documents proposés dans un tableau d'archivage. », définition du *Dictionnaire de terminologie archivistique*, Paris, Archives nationales, 2002, p. 35.

conservés définitivement. Cette vision bipartite ne manque pas de nous rappeler la théorie des deux valeurs, théorisée par Théodore R. Schellenberg puis mise en pratique par les canadiens. Les archivistes et producteurs appliquent d'ailleurs cette théorie à travers les tableaux d'archivage qui forment un outil fondamental de l'évaluation « visant à déterminer l'utilité administrative, l'intérêt historique et le traitement final des documents »¹. En effet, la DUA, durée d'utilisation administrative, correspond à la valeur primaire, c'est-à-dire la valeur administrative, tandis que le sort final traduit la valeur secondaire, soit la valeur historique du document, en donnant à chaque type de documents trois possibilités : la conservation définitive, le tri ou la destruction². Le tri peut être une sélection³ ou un échantillonnage⁴, tandis que la destruction implique la conservation d'un spécimen à titre de témoin. Aussi, la pratique archivistique française semble se rapprocher de la micro-évaluation en s'appuyant sur le contenu et l'analyse des documents dans leur contexte de création⁵.

La pratique de l'évaluation manque tout de même de réglementation précise en France. La première loi relative au tri remonte à 1794 et concerne seulement les titres et papiers acquis de la République qui constituent les domaines nationaux. Il faut attendre 1936 pour que les archivistes aient un contrôle plus large sur les documents administratifs et que les liens se resserrent avec les administrations productrices. Ensuite, la loi du 3 janvier 1979 repense les bases de la législation archivistique, dont le tri grâce au décret du 3 décembre de la même année qui stipule que le tri ne peut avoir lieu tant que le document n'a pas perdu toute utilité administrative : « Sont considérées comme archives intermédiaires les documents qui [...] ne peuvent encore, en raison de leur intérêt administratif, faire l'objet de sélection et d'élimination [...] »⁶. La pratique ne semble pourtant pas claire et fixée car en 2014 le comité interministériel aux Archives de France publiait les résultats d'un groupe de travail constitué en 2011 à ce sujet. Son objectif était de réfléchir à des cadres méthodologiques précis et de donner des

¹ Voir la définition de « l'évaluation » dans le *Dictionnaire de terminologie archivistique*, *op. cit.*, p. 19.

² Vincent Doom, *op. cit.*, p. 18.

³ Voir la définition de la « sélection », dans le *Dictionnaire de terminologie archivistique*, *op. cit.*, p. 32.

⁴ Voir la définition de « l'échantillonnage », *ibidem.*, p. 19.

⁵ Vincent Doom, *op. cit.*, p. 22.

⁶ Décret n°79-1037 du 3 décembre 1979 relatif à la compétence des services d'archives publics et à la coopération entre les administrations pour la collecte, la conservation et la communication des archives publiques, Titre III, Article 13. Repris par l'article R212-11 du code du patrimoine.

recommandations au archivistes car « l'évaluation et la sélection figurent parmi les domaines archivistiques les moins encadrés et les moins normalisés »¹. Ce texte est avant tout destiné aux archives publiques mais il prouve que les institutions archivistiques ont conscience des lacunes de la réglementation et que la réflexion archivistique sur l'évaluation est toujours active.

À présent que le contexte de production a été dressé, que l'objet de la collecte a été identifié et que la problématique de l'évaluation a été exposée nous pouvons étudier les pratiques archivistiques des archives municipales de Rennes, Toulouse et Saint-Étienne grâce à la collecte de témoignages d'archivistes ayant participé aux différentes collectes.

¹ Délégation interministérielle aux Archives de France, *Cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques*, 2014, p. 9.

Bibliographie

1. Ouvrages généraux

Association des archivistes français, *Abrégé d'archivistique. Principes et pratiques du métier d'archiviste*, Paris, AAF, 2012, 346 p.

COEURÉ (Sophie), DUCLERT (Vincent), *Les Archives*, Paris, La Découverte, 2001, 124 p.

Direction des Archives de France, *Dictionnaire de terminologie archivistique*, Paris, Archives nationales, 2002.

FARGE (Arlette), *Le goût de l'archive*, Paris, Seuil, 1989, 152 p.

SERVAIS (Paul) et MIRGUET (Françoise), sous la direction de, *Archivistes de 2030. Réflexions prospectives*, Louvain-la-Neuve, Academia, 2015, 427 p.

2. Ouvrages et articles spécialisés sur l'évaluation

BOLES (Franck), YOUNG (Julia Marks), *Archival appraisal*, New York, Neal-Schuman, 1991, 118 p.

BOOMS (Hans), « Ordre social et constitution du patrimoine archivistique. A propos de l'évaluation des sources d'archives », *Archives*, vol. 33, n°3-4, 2001-2002, p. 7-44.

BOOMS (Hans), « La constitution du patrimoine archivistique. L'archivage comme activité sociale et politique », *Archives*, vol. 35, n°1, 2003-2004, p. 19-44.

BURCKARD (François), « Les éliminations », *La Gazette des archives*, n° 108, 1980, p. 9-19.

COUTURE (Carol), « L'évaluation des archives. État de la question », *Archives*, vol. 28, n°1, 1996-1997, p. 3-31.

COUTURE (Carol), « Introduction à l'article de Hans Booms : "Ordre social et constitution du patrimoine archivistique. A propos de l'évaluation des sources d'archives" », *Archives*, vol. 33, n°3-4, 2001-2002, p. 3-6.

DOOM (Vincent), « L'évaluation scientifique des archives : principes et stratégies : du melon au diamant », *La Gazette des archives*, n° 202, 2006, p. 5-43.

HELY-DESCHAMPS (Élisabeth), « Le groupe de travail "Cadre méthodologique" de la section Aurore : réflexions et échanges autour d'une harmonisation des pratiques d'échantillonnage », *La Gazette des archives*, n° 243, 2016-3, p. 209-211.

NOUGARET (Christine), « Théoriser l'archivistique : Gérard Naud et l'analyse des archives contemporaines », *La Gazette des archives*, n° 226, 2012-2, p. 155-164.

MAFTEI (Marta), « Le moment du tri dans la pratique archivistique française : réflexions théoriques et applications pratiques », *Archives*, vol. 29, n° 3-4, 1997-1998, p. 3-18.

SCHELLENBERG (Théodore R.), *Modern Archives, principles and techniques*, Chicago, University Press, 1956, 248 p.

« L'évaluation : Tâche fondamentale du monde », *Arbido*, 2009, vol. 9, n° 4.

3. Ouvrages et articles spécialisés sur archives et société

BOTH (Anne), « Le mythe de la réversibilité », dans HOTTIN (Christian) et VOISENAT (Claudie), sous la dir. de, *Le tournant patrimonial*, Paris, Maison des sciences de l'homme, 2016, p. 211-228.

BOTH (Anne), *Un travail de fonds pour l'éternité. Anthropologie comparée des pratiques archivistiques*, Ministère de la Culture et de la Communication, décembre 2010, 152 p.

GRAILLES (Bénédicte), « Les archives sont-elles des objets patrimoniaux ? », *La Gazette des archives*, n° 233, 2014, p. 31-45.

GUIBERT (Sandy), *Les archives, support d'émotion ? Le point de vue des archivistes à l'ère du numérique*, sous la dir. de GRAILLES (Bénédicte), 2013, 99 p., [en ligne], disponible sur <http://dune.univ-angers.fr/fichiers/20092446/20132MHGD1121/fichier/1121F.pdf> (consulté le 7 février 2017).

LEMAY (Yvon), KLEIN (Anne) et collaborateurs, « Les archives et l'émotion : un atelier d'exploration et d'échanges », *Archives*, vol. 44, n°2, 2012-2013, p. 91-109.

LEMAY (Yvon), BOUCHER (Marie-Pierre), « L'émotion ou la face cachée de l'archive », *Archives*, vol. 44, n°2, 2010-2011, p. 39-52.

MARCILLOUX (Patrice), *Les ego-archives. Traces documentaires et recherche de soi*, Rennes, Presses universitaires de Rennes, 2013, 252 p.

SALLENAVE (Danièle), « Commémoration : mémoire collective, mémoire individuelle », *La Gazette des archives*, n°236, 2014-4, p. 11-13.

4. Ouvrages et articles spécialisés sur les réactions post-attentat

BADOUARD (Romain), « "Je ne suis pas Charlie", pluralité des prises de parole sur le web et les réseaux sociaux », In : LEFÉBURE (Pierre) et SÉCAIL (Claire) (dir.), *Le défi Charlie : les médias à l'épreuve des attentats*, Paris, Lemieux, 2016, p. 187-219.

BAZIN (Maëlle), « L'énonciation du deuil national. Usages de "Je suis Charlie" dans les écritures urbaines », In : LEFÉBURE (Pierre) et SÉCAIL (Claire) (dir.), *Le défi Charlie : les médias à l'épreuve des attentats*, Paris, Lemieux, 2016, p. 153-186.

BAZIN (Maëlle), « Brandir un crayon, geste-emblème des rassemblements post-attentats de janvier 2015 », *Mots, Les langages du politique*, n°110, mars 2016, p. 67-82.

BAZIN (Maëlle), « Sacralisation des écritures exposées en situation de crise: les graffiti post-attentats de janvier 2015 », Séminaire international « Ecritures exposées », 10 décembre 2016, [en ligne], disponible sur https://www.academia.edu/30384554/_Sacralisation_des_%C3%A9critures_expos%C3%A9es_en_situation_de_crise_les_graffiti_post-attentats_de_janvier_2015_-_S%C3%A9minaire_international_Ecritures_expos%C3%A9es_-_10_12_16 (consulté le 8 février 2017).

FRAENKEL (Béatrice), « Les écritures exposées », *Linx*, n°31, 1994, p. 99-110.

FRAENKEL (Béatrice), *Les écrits de Septembre, New York 2001*, Paris, Textuel, 2002, 159 p.

GENSBURGER (Sarah), *Mémoire vive : chronique d'un quartier Bataclan 2015-2016*, Paris, Anamosa, 2017, 256 p.

LECLERC (Aline) et SOUILLERS (Lucie), « Place de la République : le silence guidant le peuple », *Le Monde*, 9 janvier 2016, [en ligne], disponible sur http://www.lemonde.fr/societe/article/2016/01/09/le-silence-guidant-le-peuple_4844295_3224.html (consulté le 19 mai 2017).

LEFÉBURE (Pierre) et SÉCAIL (Claire) (dir.), *Le défi Charlie : les médias à l'épreuve des attentats*, Paris, Lemieux, 2016, 381 p.

NORA (Pierre), *Les lieux de mémoire*, t. 1 à 3, Paris, Gallimard, 1984-1992.

PIGENET (Michel) et TARTAKOWSKY (Danielle) (dir.), *Histoire des mouvements sociaux en France de 1814 à nos jours*, Paris, La Découverte, 2014, 799 p.

TRUC (Gérôme), ESQUERRE (Arnaud), « Les morts, leurs lieux et leurs liens », *Raisons politiques*, n°41, 2011, p. 5-12.

TRUC (Gérôme), « Je, tu, il, nous sommes Charlie : ce que se sentir concerné veut dire », *Metropolitiques.eu*, janvier 2015, [en ligne], disponible sur <http://www.metropolitiques.eu/Je-tu-il-nous-sommes-Charlie-ce.html> (consulté le 2 février 2017).

TRUC (Gérôme), *Sidérations, une sociologie des attentats*, Paris, PUF, 2016, XIII-343 p.

5. Articles spécialisés et journées d'étude sur les archives des attentats

Nous avons participé à la journée d'étude consacrée aux collectes des hommages aux archives de Paris le 18 janvier 2017. Elle n'a pas encore fait l'objet d'une publication mais nous la citons plusieurs fois à partir de nos notes personnelles.

Journée d'étude, *De la rue aux archives : les hommages aux victimes des attentats*, Archives de Paris, 18 janvier 2017.

BAZIN (Maëlle), Compte rendu du colloque « Péréner l'éphémère. Archivage et médias sociaux », Louvain-La-Neuve, 9 et 10 mai 2016, 16 p.

BAZIN (Maëlle), « Quand les Archives collectent la mémoire de l'éphémère », *Place Publique*, n°39, janvier 2016, p. 106-109.

BERLAND (Lucile), POTTIER (Jean-Marie) et ROUQUETTE (Cédric), « Comment la France est devenue un livre d'or à ciel ouvert », [en ligne], disponible sur

<http://www.slate.fr/story/112529/attentats-france-livre-or-ciel-ouvert> (Consulté le 30 janvier 2017).

COEFFIER (Déborah), « Les archivistes de Rennes sauvent l'esprit Charlie », *Libération*, 7 février 2015.

STEPHANT (Alexandre), « Rennes. Les messages déposés après les attentats sont en ligne », *Ouest France*, 2016, [en ligne], disponible sur <http://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/les-archives-rennaises-de-charlie-bientot-en-ligne-3947529> (consulté le 1 février 2017).

TEXIER (Bruno), « Attentats du 13 novembre : "Ces témoignages sont d'une force exceptionnelle..." », *Archimag*, n°297, septembre 2016, p. 46-47.

« Je suis Charlie », *Archivistes*, n°113, avril-juin 2015, p. 16-21.

État des sources

1. Sources réglementaires

Nous avons choisi de les présenter par ordre chronologique de publication.

Article 13 Titre III, du décret n°79-1037 du 3 décembre 1979 relatif à la compétence des services d'archives publics et à la coopération entre les administrations pour la collecte, la conservation et la communication des archives publiques.

Code de déontologie des archivistes adopté par l'Assemblée générale du Conseil International des Archives en sa 13ème session tenue à Beijing (Chine) le 6 septembre 1996.

Article R212-11 du code du patrimoine, du décret n° 2011-574 du 24 mai 2011 relatif à la partie réglementaire du code du patrimoine (livres I^{er} à VI).

Article L132-3 du code du patrimoine, modifié par l'article 99 de la loi n°2012-387 du 22 mars 2012, relatif à la responsabilité du dépôt légal donné à la Bibliothèque nationale de France, au Centre national du cinéma et de l'image animée et à l'Institut national de l'audiovisuel.

Délégation interministérielle aux Archives de France, *Cadre méthodologique pour l'évaluation, la sélection et l'échantillonnage des archives publiques*, 2014, 75 p., [en ligne], disponible sur https://www.univ-paris1.fr/fileadmin/Service_archives/Cadre_m%C3%A9thodologique.pdf (consulté le 28 novembre 2016).

2. Sources d'archives

2.1. Archives municipales de Toulouse

L'intégralité des messages ont été numérisés recto-verso et sont consultables sur le site des archives de la ville. On y trouve également les reportages photographiques réalisés pour documenter le fonds.

76 Fi : Fonds « Je suis Charlie », 2015, 420 pièces.

15 Fi 11376 à 15 Fi 11387 : Reportage photographique des rassemblements du 7 au 10 janvier 2015.

4 Num 1 et 4 Num 2 : Reportage photographique numérique du service des Archives municipales, témoignages des attentats de janvier 2015.

2.2. Archives municipales de Rennes

Un échantillon des documents et un répertoire méthodique sont en ligne sur le site des archives de la ville.

MASSARD (Nicolas), Répertoire méthodique, 2250W, Versement du cabinet du maire, Collecte des messages « Charlie », 31 articles, 2015.

2.3. Archives municipales de Saint-Étienne

Un échantillon des documents est disponible sur le site des archives de la ville grâce à une exposition virtuelle. Il ne s'agit pas d'un fonds.

1 S 582 à 1 S 586 : documents et objets.

3. Sources orales

3.1. Sources créées

La collecte des témoignages s'est faite auprès des directeurs de service et des agents ayant conduit ou participé à la collecte. Les entretiens se sont tenus au cours des mois de mars et

avril 2017¹. Une fiche témoin et un inventaire chrono-thématique sont disponibles pour chaque témoin dans les annexes.

Liste des personnes interrogées indiquant leurs fonctions, la date et la durée de l'entretien :

- François Borde, ancien directeur des archives municipales de Toulouse, le 8 mars, 28 minutes et 30 secondes, annexe 1 ;
- Catherine Bernard, directrice adjointe des archives municipales de Toulouse, le 13 mars, 43 minutes et 46 secondes, annexe 2 ;
- Cyril Longin, directeur des archives municipales de Saint-Étienne, le 8 mars, 31 minutes et 45 secondes, annexe 3 ;
- Grégory Charbonnier, archiviste des archives municipales de Saint-Étienne, le 15 mars, 18 minutes et 32 secondes, annexe 4 ;
- Romain Joulia, ancien directeur des archives municipales de Rennes, le 10 mars ; 35 minutes, annexe 5 ;
- Marie Penlaë, responsable du pôle collecte et traitement aux archives municipales de Rennes, le 10 avril 2017, 40 minutes et 42 secondes, annexe 6.

3.2. Sources produites par un tiers

Transcription d'un entretien de M. Cyril Longin, directeur des archives municipales de Saint-Étienne, par Maëlle Bazin, 18 août 2015, [en ligne], disponible sur <https://reat.hypotheses.org/370#more-370> (consulté le 25 janvier 2017).

Transcription d'un entretien de Thomas Drugeon, responsable du DL Web à l'INA, par Marguerite Borelli et Valérie Schafer dans le cadre du projet ASAP, 21 mars 2016, [en ligne], disponible sur <http://asap.hypotheses.org/173> (consulté le 3 mai 2015).

Transcription d'un entretien de Catherine Bernard, directrice adjointe des archives municipales de Toulouse, par Cyril Doumergue, dans « Hommages des Toulousains : "Ces messages font

¹ Annexe 7 : Grille d'entretien.

partie du patrimoine" », *La Dépêche*, 2016, [en ligne], disponible sur <http://www.ladepeche.fr/article/2016/01/07/2251124-hommages-des-toulousains-ces-messages-font-partie-du-patrimoine.html> (consulté le 1 février 2017).

3.3. Enregistrements sonores et audiovisuels

Discours de Natalie Appéré, maire de Rennes, et intervention de Marie Penlaë, responsable de la collecte et du traitement des archives municipales de Rennes, dans STEPHANT (Alexandre), « Rennes. Les messages déposés après les attentats sont en ligne », *Ouest France*, 2016, [en ligne], disponible sur <http://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/les-archives-rennaises-de-charlie-bientot-en-ligne-3947529> (consulté le 1 février 2017).

Interview de Maëlle Bazin et Sylvain Antichan par Flore Di Sciullo et Guillaume Hubert pour la rubrique « Dessine-moi un mouton : sociologie des attentats » sur *Radio Campus Paris*, 27 octobre 2016, [en ligne], disponible sur <http://www.radiocampusparis.org/dessine-moi-mouton-sociologie-post-attentats-27-09-2016/> (consulté le 3 mars 2017).

Interview de Valérie Schafer, « Projet Asap : comment archiver les réactions numériques aux attentats ? », émission « 56Kast », n°94, *Libération*, Par Camille Gévaudan et Erwan Cario, 26 janvier 2017, [en ligne], disponible sur http://www.liberation.fr/futurs/2017/01/26/56kast-94-projet-asap-comment-archiver-les-reactions-numeriques-aux-attentats_1544181.

4. Les hommages en ligne

Archives municipales des Saint-Étienne, Exposition virtuelle, « Hommages aux victimes des attentats de janvier 2015 », [en ligne], disponible sur <https://archives.saint-etienne.fr/article.php?larub=116&titre=hommages-aux-victimes-des-attentats-de-janvier-2015> (consultée le 30 janvier 2017).

Archives municipales de Toulouse, « Les témoignages des attentats », [en ligne], disponible sur <http://www.archives.toulouse.fr/archives-en-ligne/consultez-les-archives-numerisees/temoignages-attentats> (consulté le 1 novembre 2016).

Archives municipales de Rennes, « Mémoire des attentats 2015 : Janvier 2015 », [en ligne], disponible sur <http://www.archives.rennes.fr/archives-et-inventaires/actualite-des-fonds/memoire-des-attentats-2015/janvier-2015> (consulté le 13 novembre 2016).

« Archives Charlie à Harvard », [en ligne], disponible sur <http://cahl.io> (consulté le 13 novembre 2016).

Blog de Sarah Gensburger, chercheuse en sciences sociales au CNRS, « Chroniques sociologiques du "quartier du Bataclan" », [en ligne], disponible sur <https://quartierdubataclan.wordpress.com/> (consulté le 2 février 2017).

Projet ASAP (« Archives Sauvegarde Attentats Paris »), [en ligne], disponible sur <http://asap.hypotheses.org/> (consulté le 2 février 2017).

Projet REAT (La réaction sociale aux attentats : sociographie, archives et mémoires), [en ligne], disponible sur <https://reat.hypotheses.org/> (consulté le 2 février 2017).

Le mémorial éphémère devient permanent

Les services d'archives municipales de Rennes, Toulouse et Saint-Étienne ont tous collecté les hommages déposés sur les mémoriaux éphémères de leur commune avant même de réfléchir à leur traitement archivistique. Cette étude comparative a pour objectif de dresser dans un premier temps l'état d'esprit des archivistes et des élus municipaux face à ces interventions délicates et urgentes, puis d'étudier les réponses apportées par chaque service aux questionnements archivistiques, enfin de présenter les différentes politiques de valorisation des fonds constitués.

1. Des interventions délicates, inédites et urgentes

Une fois déposés sur les mémoriaux, les documents sont fragilisés par les intempéries et certains sont subtilisés par des passants intéressés par leur originalité. Les services d'archives de Rennes, Saint-Étienne et Toulouse réagissent alors et n'hésitent pas à lancer des campagnes de collecte des documents alors que le processus de deuil est à peine enclenché. Saint-Étienne est intervenu le mardi 13 janvier 2015, Rennes le lendemain et Toulouse, qui a profité d'un temps plus clément, n'a procédé à la collecte que le vendredi 16 janvier. En amont de la collecte des questions d'utilité et de légitimité se sont imposées aux archivistes car il fallait pouvoir rassurer les producteurs. Les professionnels des archives ont rarement eu à faire à une collecte si délicate dans son immédiateté avec l'événement historique et dans sa charge émotionnelle. Les entretiens avec les différents acteurs des collectes nous éclaireront à la fois sur leurs enjeux, sur la position du professionnel face à la catastrophe et sur la médiation nécessaire auprès de la société.

1.1. Évaluer l'ensemble documentaire

Lors de nos entretiens avec les archivistes nous avons constaté que l'origine de la collecte est différente d'une municipalité à l'autre. Alors qu'à Toulouse la conscience de l'importance d'une telle collecte naissait aussi bien dans le service d'archives que dans le cabinet du maire, à Saint-Étienne c'est le directeur des archives qui en est à l'origine, et à

Rennes elle relève de la mairie. Bien que les origines d'une telle décision soient singulières, les motivations sont bien similaires. En effet, chacun a pris conscience des risques de dégradation des documents en même temps que leur valeur mémorielle pour la ville. François Borde rend bien compte des deux éléments détériorant l'ensemble documentaire : la substitution par les passants et les intempéries¹. Il explique :

[...] on s'est rendu compte au fur et à mesure que cette documentation était en train, petit à petit, de se perdre. [...] On s'est rendu compte qu'il y avait des choses qui disparaissaient tout simplement parce qu'il y avait énormément « d'œuvre d'art », c'est-à-dire des gens qui s'exprimaient artistiquement par rapport à ces attentats. Et malheureusement il y a des gens qui ont récupéré un certain nombre de chose. [...] Outre le côté esthétique ou artistique qui ne nous intéressait pas spécifiquement, mais du coup ça m'a fait prendre conscience de l'ensemble de la documentation qui risquait de se perdre et notamment de se perdre avec les problèmes météorologiques qui allaient arriver.²

Si ces facteurs de dégradation sont pris en compte aussi bien par les services d'archives que par les mairies c'est parce qu'ils ont considéré cet ensemble documentaire comme un véritable élément de la mémoire communale. Lors de son discours de clôture du mémorial qui a précédé la collecte, Nathalie Appéré, maire de Rennes, s'est exprimée sur la nécessité de garder une trace de cet élan républicain et de « faire vivre cet esprit du 11 janvier »³. Marie Penlaë rappelle également l'utilité démocratique des archives en France qui consiste à mettre les documents à disposition de la société⁴.

¹ Voir la figure 5.

² Annexe 1 : Entretien avec François Borde, 4'17".

³ Discours de Nathalie Appéré, maire de Rennes, dans Alexandre Stephant, « Rennes. Les messages déposés après les attentats sont en ligne », *Ouest France*, 7 janvier 2016, [en ligne], disponible sur <http://www.ouest-france.fr/bretagne/rennes-35000/les-archives-rennaises-de-charlie-bientot-en-ligne-3947529> (consulté le 1 février 2017).

⁴ Annexe 6 : Entretien avec Marie Penlaë, 11'11".

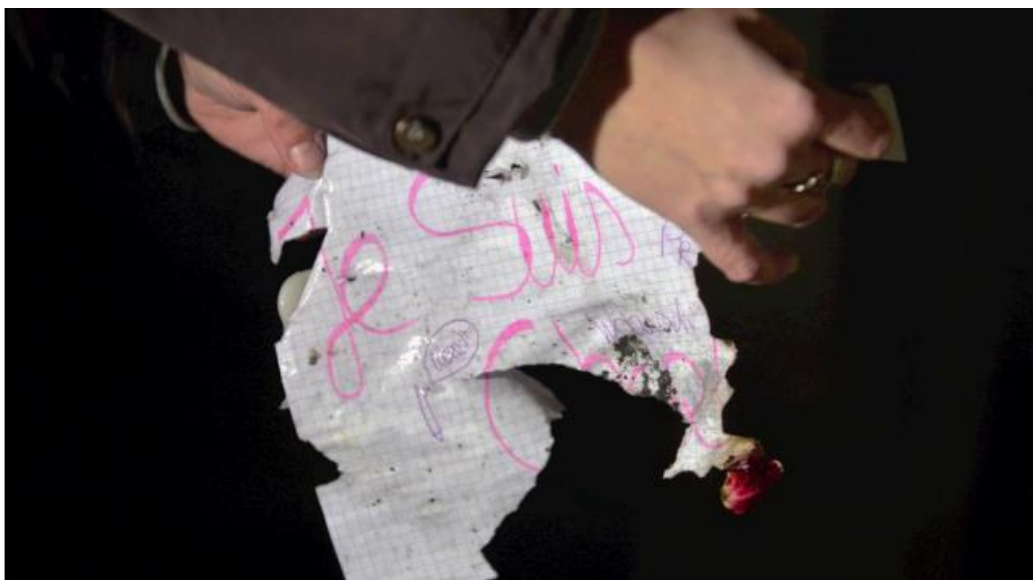


Figure 5 : Exemple de document dans un état physique critique. Archives Municipales de Rennes.

Au-delà du lien mémoriel avec la commune, les archivistes ont vu dans cet ensemble documentaire le reflet d'une société en pleine mutation et ont imaginé son intérêt historique future. L'acte de dépôt est collectif, c'est l'ensemble qui fait poids face aux messages individuels. C'est cette cohésion de l'ensemble qui légitimise la conservation des hommages car elle témoigne d'une nouvelle forme d'expression sociale qui peut être utile aux chercheurs. Lors de la journée d'étude du 18 janvier 2017 Guillaume Nahon déclarait justement que le caractère massif des hommages justifiait à lui seul la conservation de ce corpus, bien que la ville de Paris n'ait envisagé une collecte qu'après les attentats de novembre 2015. À Rennes, le directeur considère ces documents comme une source historique d'un genre nouveau car, d'après des géopoliticiens, un changement sociétal est en train de s'opérer à cause du terrorisme islamique qui fait que notre société se défend par des dispositifs de sécurité très élevés et transforme nos modes de vie et de penser : « Ces messages témoigneront d'un sursaut, d'une expression publique en faveur de la liberté et du refus de la terreur. »¹. Cyril Longin donne une réflexion similaire :

Ces mémoriaux éphémères spontanés sont une nouvelle forme d'expression publique, populaire et contemporaine. Cela mérite en tant que tel d'être conservé comme un témoignage. [...] Cela peut être intéressant pour les historiens de demain ou les sociologues

¹ Annexe 5 : Entretien avec Romain Joulia, 18'52''.

*de voir comment une population peut s'exprimer de manière spontanée. La charge émotionnelle est essentielle.*¹

Le caractère mémoriel et historique des documents justifiait que les archivistes déclenchent une collecte avec l'accord de la maire. C'est dans ces réflexions que tient le principe de l'évaluation, l'activité archivistique visant à déterminer l'intérêt de l'ensemble documentaire avant la sélection. C'est seulement après l'évaluation que l'archiviste peut choisir le sort des documents. De plus, la définition des enjeux d'une telle collecte correspond tout à fait à la théorie de l'ordre social de Hans Booms : la conservation s'applique aux documents témoignant des moments marquants de la société afin de constituer le reflet de cette dernière.

1.2. L'archiviste municipal face à l'événement

Les professionnels sont avant tout des citoyens qui ont dû faire face à la catastrophe au même titre que le reste de la société. Ils occupent cependant une place particulière au sein de la commune qui justifie davantage leur action par rapport à celle d'autres types de services d'archives. L'événement étant lui-même chargé d'émotion, les archivistes n'ont pu rester totalement subjectifs lors de la collecte. François Borde et Marie Penlaë nous ont fait part de leur attachement au journal pris pour cible :

*La violence de l'attaque, sa portée symbolique avec l'atteinte évidente à la liberté d'expression m'ont beaucoup touchée, m'ont affectée c'est certain. Je pense que comme beaucoup de personnes de ma génération je connaissais Cabu, et j'écoutais aussi des chroniques de Bernard Maris, j'étais une lectrice très occasionnelle de Charlie Hebdo, ça m'est peu arrivé de le lire, mais il y avait des personnes du comité de rédaction que je connaissais et ça m'a touchée oui.*²

[...] J'avais une culture Charlie Hebdo de mes années d'étudiant et de ma jeunesse, j'avais des collections de Charlie Hebdo [...] donc j'étais très touché par les atteintes à la liberté d'expression que ça représentait bien sûr parce que j'ai toujours défendu Charlie

¹ Annexe 3 : Entretien avec Cyril Longin, 14'37".

² Annexe 6 : Entretien avec Marie Penlaë, 2'08".

Hebdo, les dessinateurs et la ligne de Charlie Hebdo comme étant nécessaire dans notre pays.¹

Ces deux témoignages prouvent que l'archiviste réagit d'abord en tant que citoyen face à la catastrophe. Ils s'indignent de la mort brutale des victimes et l'atteinte à la liberté d'expression rend leur réaction encore plus vive. François Borde fait partie des archivistes qui ont participé aux rassemblements en tant que citoyen, comme si l'archiviste ne pouvait pas agir avec une position personnelle : le citoyen s'autorisant l'émotion et la subjectivité, l'archiviste agissant au nom de la société en toute objectivité. Au contraire, Romain Joulia n'hésite pas à lier statut professionnel et émotion dans une interview consacrée à *Libération* : « C'est un épisode qui va rester à part pour les archivistes qui ont participé à la collecte. Un jour unique pendant leur carrière. »². Lors de l'entretien qu'il nous a consacré il témoigne en effet de la charge émotionnelle particulière qui se dégageait de la collecte.

Les archivistes municipaux doivent justifier leur évaluation faite sur ses ensembles documentaires afin de donner un sens aux collectes. Très peu de services d'archives municipales ont réalisé une collecte car tous n'ont pas considéré que la conservation était évidente. De plus, dans les trois exemples étudiés ici, la prise de conscience de l'ensemble documentaire n'a été portée initialement que par une ou deux personnes. Pour ces raisons les services d'archives municipales ont dû réfléchir sur leur légitimité à intervenir. Soulignons que les archives communales ne sont pas les seules concernées par la collecte des hommages. Par exemple, c'est le cas des archives départementales de l'Ain qui ont collecté quelques documents déposés devant la préfecture à Bourg-en-Bresse à la demande du préfet. Cet exemple est significatif puisque le lieu de dépôt et la demande du préfet ont permis aux archivistes de considérer le fonds comme un versement du cabinet du préfet qui prend place dans la série contemporaine W des archives départementales. Pour autant, Cyril Longin et François Borde expliquent que les processus d'approche et de compétences entre archives municipales et départementales sont différents³. Les deux directeurs et leurs collègues se sont

¹ Annexe 1 : Entretien avec François Borde, 1'41''.

² Déborah Coeffier, « Les archivistes de Rennes sauvent l'esprit Charlie », *Libération*, 2015, [en ligne], disponible sur http://www.liberation.fr/societe/2015/02/07/les-archivistes-de-rennes-sauvent-l-esprit-de-charlie_1196939 (consulté le 6 février 2017).

³ Annexe 3 : Entretien avec Cyril Longin, 24'47'' et Annexe 1 : Entretien avec François Borde, 12'30''.

exprimés sur la légitimité pour les archives municipales de prendre en charge l'ensemble documentaire : « Pour moi ça me paraissait évident, ce qui ne l'était pas pour l'ensemble des collègues. Le peu de villes qui soient intervenues montre que ce n'est pas une évidence. [...] Pour moi la question ne se posait même pas, c'est un événement marqueur de la ville, il fallait en garder une trace. »¹ explique le directeur à Saint-Étienne ; et Marie Penlaë s'exprime ainsi :

« C'est un phénomène plutôt urbain, [...] je pense que c'est l'inscription dans la ville de Rennes, également l'inscription physique dans la niche de l'hôtel de ville qui a un lien direct avec la ville. Pour ces raisons qui comportent une part de subjectivité c'est la ville de Rennes qui a mené cette collecte. »²

Puisque le rassemblement fait partie de l'histoire de la ville la logique voudrait que ce soient les archives municipales et non départementales qui procèdent à la collecte. Le cas de l'Ain est particulier car la ville de Bourg-en-Bresse détient un service d'archives peu développé ce qui explique peut-être que les archives départementales aient pris le relais de l'action républicaine.

1.3. Communiquer avant d'agir

La médiation autour de la collecte met en scène trois acteurs distincts : la mairie, le service d'archives et le public. Les mairies communiquent aussi bien avec les services d'archives qu'avec le public et se positionnent comme les intermédiaires entre les deux. Puisque la décision peut venir du service d'archives ou de la mairie, les dialogues entre les deux institutions ne se sont pas opérés de la même manière dans chacune des trois communes. Les différents entretiens menés ont mis à jour la responsabilité importante des élus municipaux et nous donnent l'occasion de nous pencher sur la communication entre ces deux acteurs qui constitue la première étape de la collecte. En effet, la mairie de Rennes a lancé les discussions avec le service des archives par l'intermédiaire de Romain Joulia qui a reçu la demande officielle de prendre en charge les documents par le directeur de cabinet de la maire³. Quant à Cyril

¹ Annexe 3 : Entretien avec Cyril Longin, 8'00''.

² Annexe 6 : Entretien avec Marie Penlaë, 10'00''.

³ Annexe 5 : Entretien avec Romain Joulia, 4'58''.

Longin à Saint-Étienne, il a lui-même contacté le service communication de la mairie puis le cabinet du maire pour prévenir de l'intervention du service des archives. Lors de l'entretien qu'il nous a consacré il a rappelé le rôle essentiel des élus pour donner leur accord puis pour mettre en place la collecte en raison de sa dimension symbolique et politique¹. Dans les trois villes c'est en effet la mairie qui a donné son autorisation et défini la date de la collecte, faisant des archivistes des exécutants de la décision municipale. Le processus de dialogue entre les deux institutions s'est fait plus ou moins rapidement dans les trois villes, ce qui explique que les collectes ne se soient pas faites le même jour.

L'autorité municipale joue également le rôle de médiation avec la population qui risquerait de se sentir lésée face à la disparition du mémorial de l'espace public. Aucune collecte ne s'est faite sans que la mairie ne fasse circuler un communiqué de presse à destination des habitants et des journalistes dont le rôle est de relayer l'information. Tout a été en mis en œuvre pour expliquer aux habitants que la collecte était nécessaire à la conservation des hommages car les mairies et services d'archives redoutaient une mauvaise interprétation de la part des passants tel que l'explique Cyril Longin :

Il a fallu prendre une décision avec l'accord du directeur de cabinet pour savoir comment on allait procéder. L'inquiétude était que ça soit mal perçu [...] parce qu'il fallait intervenir rapidement et en même temps il ne fallait pas que ça soit mal pris donc on nous a demandé d'attendre un peu, quelques heures, le temps que la ville face un communiqué de presse et invite la presse à venir pour qu'on explique ce qu'on faisait.²

À Rennes la collecte s'est déroulée après le discours de clôture du mémorial prononcé par la maire. Romain Joulia nous raconte comment les archivistes ont été amenés à répondre aux interrogations des passants : « [...] on avait tous les arguments [...] comme : " si on ne les met pas de côté, des intempéries sont annoncées, donc ils vont être complètement détruits. Ça fait partie de l'histoire de la ville", et cetera. »³. Pourtant certains Rennais ne semblent pas avoir reçu l'information car, dans les jours qui ont suivis la collecte, d'autres messages ont été déposés à l'endroit du mémorial pour manifester leur mécontentement. Pour autant, cela reste

¹ Annexe 3 : Entretien avec Cyril Longin, 6'18".

² *Ibidem*, 6'24".

³ Annexe 5 : Entretien avec Romain Joulia, 13'55".

anecdotique et l'action des archivistes semble avoir été bien reçue par la population. La presse a quant à elle un rôle significatif dans la médiation avec le public. D'une part, elle relaye l'information lancée par la mairie ; et d'autre part, elle est amenée à faire des reportages au moment de la collecte, laissant la parole aux archivistes. Tel est le cas à Toulouse où la presse a fait un reportage au moment de la collecte puis dans les locaux des archives municipales.

[...] quand on est intervenu il y a eu un communiqué de presse du maire [...] et il se trouve que pendant qu'on était en train de faire la collecte un journaliste qui passait par hasard [...] est venu s'enquérir de ce qu'il se passait. On lui a expliqué et il a contacté une équipe de France 3 en disant " il faut absolument que vous veniez pour couvrir l'événement ". Ce qui était intéressant pour nous, au-delà de la collecte, c'est que France 3 nous a suivi depuis la Place du Capitole jusqu'aux archives en montrant [...] quel était le rôle des archives définitives par rapport à la mémoire de la collectivité.¹

Parfois la presse a relayé l'état d'avancement du traitement archivistique des fonds jusqu'à son achèvement plusieurs mois après. L'intervention de la municipalité dans la mise en place de la collecte est un élément indispensable qui donne sa légitimité au service d'archives municipales à conserver les hommages. Répondre aux attentes contemporaines et communiquer autour de l'acte de conservation participe à la modernisation de l'image de l'archiviste dans la société². Tels sont les premières problématiques auxquelles ont dû faire face les archivistes au moment de la prise de décision de la collecte.

2. La pratique archivistique

Après avoir pris conscience de l'importance mémorielle de ces documents, la collecte s'est révélée urgente et n'a pas permis aux archivistes de réfléchir au traitement archivistique avant l'intervention. Cette réflexion n'était pas aussi évidente que la nécessité de collecter car les documents présentent des caractéristiques très particulières de production, de matérialité et de versement qui ont conduit à des questionnements auxquels tous les services n'ont pas

¹ Annexe 1 : Entretien avec François Borde, 6'16".

² Bernadette Fine, « L'image de l'archiviste dans la société hyper moderne : vers une autre communication sur les archives ? », In, SERVAIS (Paul) et MIRGUET (Françoise), sous la direction de, *Archivistes de 2030. Réflexions prospectives*, Louvain-la-Neuve, Academia, 2015, p. 201-215.

répondu de la même manière. De plus, peu de contacts se sont établis entre les différents services au moment du traitement afin de réfléchir conjointement. Il est donc nécessaire de comprendre quelles ont été les réponses apportées aux diverses problématiques et comment elles sont justifiées par chacun des services. Les trois réflexions centrales abordées ici sont les partis-pris de la collecte et de la restauration, le statut juridique donné aux documents, et le traitement archivistique choisi.

2.1. Prendre en charge les documents

Les documents étaient donc dans un état critique de dégradation obligeant les archivistes à intervenir le plus rapidement possible et à commencer la restauration avant même d'avoir réfléchi à la suite du traitement archivistique. C'est un véritable sauvetage qu'il faut voir dans ces collectes. Deux agents du service des archives de Saint-Étienne ont procédé à la collecte le mardi 13 janvier 2015 en moins d'une heure, juste avant la pluie qui a empêché une éventuelle deuxième collecte. Sept agents sont intervenus à Rennes le 14 janvier après la cérémonie organisée par la mairie alors que la pluie avait déjà commencé à détremper certains documents. Enfin, deux heures de collecte ont été nécessaires aux six agents de Toulouse le 16 janvier, sous la pluie également. C'est à ce moment que le sort des documents a été précisé : la conservation intégrale n'a pas paru indispensable car c'est l'ensemble documentaire qui fait la valeur des messages. Les services ont donc tous opté pour une conservation partielle nécessitant des critères de sélection. En effet, les circonstances météorologiques n'ont pas permis de collecter l'ensemble des témoignages sur place, si bien qu'il fallait d'ores et déjà convenir d'un premier critère de sélection s'appliquant aux documents trop abimés. Les archivistes ont également laissé sur place les bougies qui ne comportaient pas de messages personnels, les périssables comme les fleurs, et les imprimés identiques, comme par exemple ceux représentant l'image « Je suis Charlie » qui n'étaient pas accompagnés d'éléments de personnalisation¹.

¹ Voir la figure 6.



Figure 6 : Abondance des imprimés « Je suis Charlie » dans les rassemblements. © Archives AFP, Valéry Hache.

Le nombre de documents collectés dans chaque ville est plus ou moins important en raison de la taille initiale des mémoriaux et des conséquences de la pluie. Cent-vingt documents sont recensés à Saint-Étienne, cinq-cent-onze documents à Toulouse, et enfin plus de six-cent-cinquante messages et trente-deux objets à Rennes. Les fonds ne sont donc pas représentatifs numériquement de l'ensemble des hommages. Pour compenser la perte dû à cette première sélection, des reportages photographiques ont été réalisés avant la collecte « pour avoir une idée de l'agencement des tous les messages avec les objets, les bougies, les fleurs. [...] L'idée était de garder une trace de la disposition initiale des documents *in situ* »¹, et de donner une représentation des documents qui n'ont pas pu être récupérés. Ces reportages photographiques réalisés à Rennes et Toulouse constituent des dossiers documentaires associés aux versements. Les archivistes de Saint-Étienne n'ont pas réalisé un tel reportage mais ont récupéré des photographies faites par des manifestants auprès du service communication de la maire.

¹ Annexe 6 : Entretien avec Marie Penlaë, 7'17".

L'étape suivant la collecte est la restauration. Les contaminations et autres sources de dégradation doivent être écartées des documents avant de procéder à toute autre manipulation. Cette étape est la plus longue dans le traitement de ces fonds et elle a permis aux archivistes de prendre le temps de réfléchir au reste des problématiques archivistiques à venir. Les documents ont d'abord tous été séchés¹. C'est le seul acte de conservation préventive réalisé par les archivistes de Saint-Étienne par manque de moyen et de personnel ; c'est ce qui explique la rapidité du traitement de leurs documents². Le séchage consiste à mettre en quarantaine les documents, en les posant séparément à plat, avant de les passer sous presse. La quarantaine permet d'éviter toute contamination biologique mais elle demande de la place. Par exemple, deux-cent-cinquante mètres linéaires de magasins ont été nécessaires à Rennes³.



Figure 7 : Phase de séchage dans les magasins. Archives municipales de Rennes.

Ensuite, les restaurateurs de Toulouse et de Rennes ont procédé à de légères interventions. Ces dernières sont davantage comparables à de la consolidation qu'à de la restauration car l'objectif n'était pas de retrouver l'état initial des documents mais plutôt de garder la trace de leur vie sur les mémoriaux⁴. Pour le cas de Toulouse nous sommes en

¹ Voir la figure 7.

² Transcription d'un entretien de Cyril Longin, par Maëlle Bazin, [en ligne], disponible sur <https://reat.hypotheses.org/370#more-370> (consulté le 25 janvier 2017).

³ Maëlle Bazin, « Quand les Archives collectent la mémoire de l'éphémère », *Place Publique*, n°39, janvier 2016, p. 106-109.

⁴ Annexe 2 : Entretien avec Catherine Bernard, 21'50''.

mesure de détailler les actes réalisés par la restauratrice, Alice Kerlo. Cette dernière a utilisé du buvard pour détremper chacune des pièces, le scotch a été retiré à l'aide d'une spatule chauffante puis remplacé par du papier japon, et les documents ont été placés à l'abri de la lumière dans des pochettes en plastique neutre¹.

Tous les documents n'ont pas connu le même niveau de restauration mais tous les services s'accordent à dire qu'il était important de conserver la trace du contexte dans lequel ils ont été collectés. Dans certains cas la conservation préventive a eu une incidence sur le reste de la chaîne archivistique, notamment sur les plans de classement en raison des différences de format d'un document à l'autre nécessitant des conditionnements différents.

2.2. Le statut juridique des hommages

Deux questions d'ordre juridique se sont imposées aux archivistes. La première était d'attribuer le statut d'archives privées ou publiques aux documents. Les documents de Toulouse et Saint-Étienne sont aujourd'hui privés alors que ceux de Rennes sont publics. Lors des entretiens les archivistes ont justifié leur choix en présentant leur point de vue vis-à-vis du mode d'entrée et des producteurs. Marie Penlaë, qui a piloté le projet, et les autres archivistes de Rennes, se sont entendus pour donner aux documents le statut archives publiques pour deux raisons : d'une part parce que les producteurs sont des particuliers anonymes, et d'autre part parce que l'initiative de la collecte vient du cabinet de la maire, reconnu comme entité versante :

[...] on a davantage considéré l'entité versante que l'entité productrice. [...] De ce fait c'était des archives publiques bien que les producteurs soient des particuliers. J'ai eu depuis un éclairage juridique que je trouve très intéressant. C'est le service juridique de la ville de Paris qui a conclu au statut public de ces archives du fait que ces documents soient res derelictae, en terme juridique ça veut dire « choses abandonnées sur la voie publique », et pour les juristes de la ville de Paris cela confère d'emblée aux documents un statut de documents publics. C'est vrai qu'on a pas eu cette réflexion juridique aussi fine [...].²

¹ Le dossier pédagogique « les témoignages des attentats de 2015 » est disponible sur le site des archives de Toulouse.

² Annexe 6 : Entretien avec Marie Penlaë, 14'06''.

Cette citation de Marie Penlaë montre le raisonnement des archivistes pour répondre à la problématique du statut mais elle donne aussi un élément nouveau qui est propre à la collecte d'hommages à Paris après les attentats de novembre 2015. En effet, à Paris, il semble que la mairie n'a pas seulement fait de la médiation mais qu'elle a activement participé au traitement archivistique grâce à ses compétences juridiques. À Toulouse, Rennes et Saint-Étienne les services d'archives ont pris seuls la responsabilité du traitement des documents. L'avantage de la ville de Paris est qu'un début de réflexion avait déjà été apporté par les trois communes que nous étudions alors que ces dernières faisaient face à l'inconnu. Contrairement à la réflexion des archives de Rennes qui s'oriente davantage sur l'entité versante, les archives de Saint-Étienne ont préféré insister sur le mode de production :

Pour moi ça ne faisait aucun doute que c'était des archives privées. Et je ne suis pas du tout d'accord avec l'interprétation des archives de Paris. Pour moi les archives publiques sont produites dans le cadre d'une mission de service public. [...] Pour nous le statut est privé, sans que le producteur ne soit connu dans l'immense majorité des cas [...].¹

François Borde et Catherine Bernard ne sont pas aussi catégorique que Cyril Longin mais ont conclu au statut d'archives privées de la même manière : « Nous avons considéré que l'ensemble des documents étaient des archives privées puisqu'on a considéré que c'était l'équivalent d'un dépôt collectif de documents individuels. »² ; « Ce sont des témoignages de particuliers par rapport à des réactions de particuliers à un événement. On a privilégié cet aspect mais je ne nie pas que dans le futur il y aura peut-être des évolutions. »³.

La deuxième question juridique posée est celle du droit d'auteur des documents quand le producteur est identifiable. Peu de documents sont effectivement concernés mais c'est une question à laquelle il fallait trouver une réponse cohérente avec le choix du statut privé ou public. En effet, que ce soit à Rennes, Toulouse ou Saint-Étienne, certains documents sont signés, parfois même avec le nom et le prénom de l'auteur. La réflexion semble moins complexe que la première question juridique mais elle était nécessaire pour pouvoir répondre à celle de la communicabilité :

¹ Annexe 3 : Entretien avec Cyril Longin, 12'27".

² Annexe 2 : Entretien avec Catherine Bernard, 15'15".

³ Annexe 1 : Entretien avec François Borde, 10'14".

Le caractère « d'œuvre », pour l'immense majorité, n'est absolument pas attesté car il n'y a pas d'originalité pour la plupart, pour certain oui mais comme ils ne sont pas signés ils sont considérés comme « œuvres orphelines ». Le jour où quelqu'un se manifeste en disant « c'est moi », j'enlèverai d'internet sans aucun problème. C'est une autre différence avec les archives de Rennes qui se sont posé plus de questions à juste titre.¹

Le droit d'auteur est un élément propre aux documents produits par des personnes privées, tel est le cas des hommages. Pour autant, les conditions dans lesquelles ils ont été produits et déposés posent problème. François Borde, à Toulouse, considère que ce droit existe bel et bien mais que se sont aux producteurs que revient l'initiative de se manifester :

On a eu, pour le moment, aucune plainte. [...] il y a très peu de documents qui sont vraiment signés en tant que tel mais on sait effectivement que quelqu'un qui signe un document [a un droit d'auteur]. Mais d'un autre côté il le met sur l'espace public donc on considère [...] qu'il y a quand même une différence avec un document qui aurait été récupéré sur internet de manière illégale. Mais on ne s'exonère quand même pas de cette recherche des droits d'auteur, on est conscient de ça.²

François Borde considère en effet que les documents déposés sur la voie publique ont été « offert à la ville », qu'il s'agit d'un don. Dans son discours il évoque aussi le rassemblement de certains archivistes à la journée d'étude du 18 janvier 2017. En effet, les services n'ont pas beaucoup communiqué entre eux pendant le traitement archivistique. Ce n'est que plusieurs mois après que chacun a pris connaissance des choix des autres lors d'une table ronde organisée à l'occasion de cette journée. C'est ce qui explique pourquoi tous n'ont pas répondu de la même manière à cette problématique archivistique. Pour ce qui est de la diffusion en ligne des messages, Catherine Bernard a conscience qu'elle est beaucoup plus large que le dépôt sur la voie publique et que les documents peuvent être réutilisés par des particuliers sans le consentement des producteurs. Selon elle, il appartient aux utilisateurs de prendre connaissance des droits qui s'appliquent pour les documents dont l'auteur est connu³. De plus, l'identification des auteurs pose le problème de la communicabilité des données personnelles : les archivistes de Toulouse et Rennes ont fait le choix de les masquer pour préserver la vie

¹ Annexe 3 : Entretien avec Cyril Longin, 13'17".

² Annexe 1 : Entretien avec François Borde, 20'00".

³ Annexe 2 : Entretien avec Catherine Bernard, 29'30".

privée des auteurs. Ces premières réflexions archivistiques ont eu des conséquences sur le reste de la chaîne de traitement tel que la localisation du fonds et le plan de classement.

2.3. Le traitement archivistique

Après avoir restauré les messages et précisé leur statut juridique il a fallu faire un dernier tri avant le classement définitif. Une première sélection a déjà été réalisée au moment de la collecte. Ensuite, au moment de la restauration, les archivistes ont opéré une deuxième sélection menant cette fois à des éliminations. Comme lors du premier tri les critères retenus sont l'état matériel et l'originalité. Ces deux étapes de sélection sont similaires à ce que les archivistes ont l'habitude de faire avec des documents plus courants. Malgré les efforts de conservation préventive certains documents n'ont pu être restaurés suffisamment pour être conservés, et d'autres étaient identiques. Étant donné que les archivistes se sont posés la question de l'intérêt historique de l'ensemble documentaire pour justifier la collecte, tous les documents présentaient un intérêt historique. Cependant, tous n'ont pu être conservés. La réflexion autour de la sélection s'est donc faite en amont et en aval de la collecte. Les éliminations n'ont cependant pas fait l'objet d'une documentation indiquant précisément les documents concernés mais les reportages photographiques menés sur les mémoriaux témoigneront de la masse documentaire initiale. Les archivistes de Saint-Étienne sont ceux qui ont fait le moins d'élimination. Dans l'entretien accordé à Maëlle Bazin, le directeur du service explique que l'intégralité des messages « Je suis Charlie » ont ainsi été conservés, considérant que si le critère de l'originalité avait été retenu, le tri aurait été subjectif bien que le fonds présente des objets tout à fait originaux¹. Les fonds plus volumineux de Toulouse et Rennes expliquent peut-être, quant à eux, que des éliminations aient été nécessaires. Les archivistes de Toulouse expliquent ainsi que l'originalité des documents et leur caractère unique servent à justifier leur présence en tant qu'archives et non en tant que documentation.

Le tri intervenu pendant la restauration a permis de prendre connaissance de chaque document et de commencer à structurer le plan de classement. Le classement est la dernière

¹ Transcription d'un entretien de Cyril Longin, par Maëlle Bazin, *op. cit.*

étape du traitement archivistique avant la communication au public, et il résulte des choix archivistiques adoptés précédemment, tel que le statut privé ou public des documents ou encore la restauration. De ce fait, tous les services d'archives ont localisé leur fonds dans des séries différentes et avec des plans de classement différents. Dans le but de faciliter l'accès à ces documents, les archivistes de Toulouse ont décidé de traiter les hommages à la pièce dans un même fonds placé dans la série Fi, destinée aux documents iconographiques, et de les classer de manière typologique. Le fonds « Je suis Charlie » est ainsi localisé par les cotes commençant par 76Fi. Le plan de classement est accessible sur le site des archives de Toulouse¹.

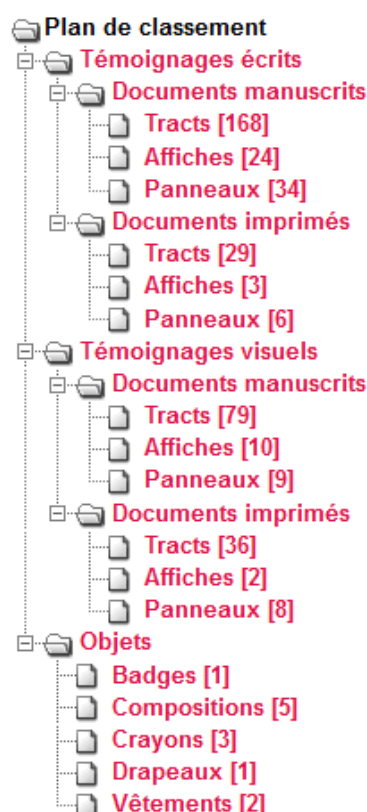


Figure 8 : plan de classement interactif du fonds « Je suis Charlie » sur le site des Archives de Toulouse.

Les archivistes ont souhaité distinguer les documents manuscrits et imprimés dans les deux premières catégories que forment les témoignages écrits et les témoignages visuels. Une dernière catégorie est consacrée aux objets qui sont peu nombreux mais représentatifs de la diversité des témoignages. Les objets posent en effet d'autres problèmes de conservation en raison de leur matérialité différente de celle des documents que les archivistes ont l'habitude

¹ Voir la figure 8.

de conserver. Les archivistes de Rennes ont quant à eux élaboré un plan de classement thématique en fonction du contenu des messages. Considérant le cabinet de la maire comme entité versante¹, ils ont localisé les hommages dans la série contemporaine W, destinée aux archives publiques. Les documents ont été répartis par articles en trois catégories : une première est consacrée au slogan « Je suis Charlie » et à ses déclinaisons ; une deuxième aux messages de défense de la liberté d'expression ; et enfin une troisième aux hommages adressés aux victimes, parmi lesquels se trouve le livre d'or de la ville. L'inconvénient d'un tel classement est que certaines thématiques se recoupent parfois dans un même document. Une autre catégorie est spécifique aux journaux, en particulier ceux de *Charlie Hebdo* et les journaux locaux. Enfin une dernière catégorie est destinée aux objets. Au total ce sont trente-et-un articles qui ont été constitués et répartis dans cinq catégories occupant cinq mètres cinquante de rayonnage. Tandis que les archivistes de Toulouse et de Rennes ont constitué des fonds spécifiques, leurs collègues de Saint-Étienne ont considéré que la masse documentaire n'était pas suffisamment importante pour constituer un fonds à part entière. Ainsi, seulement cinq articles ont été associées à la sous-série 1S, destinée aux archives entrées par voie extraordinaire, de la cote 1S 582 à 1S 586. Cyril Longin explique :

[...] si on commence à classer on va casser cette dimension d'accumulation spontanée sans ordre et ça paraissait dommage. Après, la seule restriction c'est effectivement les formats pour des raisons de contraintes. La plupart sont dans des formats A4 et on avait quelques formats un peu différents, un peu plus grands donc on les a regroupés pour des raisons de conservation. [...] Chaque document n'est pas coté individuellement car on considère que c'est l'ensemble qui fait l'unité intellectuelle.²

Au même titre que la restauration, ce choix de classement sert à conserver le plus possible l'état initial de production des documents et le contexte de désordre dans lequel ils ont été déposés³. En effet, la pratique archivistique veut que l'organisation intellectuelle des documents soit conservée lors du classement ; or cette organisation n'existant pas initialement, les archivistes de Saint-Étienne n'ont pas voulu en créer une.

¹ Nicolas Massard, Répertoire méthodique, 2250W, Versement du cabinet du maire, Collecte des messages « Charlie », 2015.

² Annexe 3 : Entretien avec Cyril Longin, 17'12".

³ Voir la figure 9.



Figure 9 : Mémorial de Rennes. Cette photo donne un exemple du dépôt non structuré et permet de distinguer les différentes typologies de documents et d'objets. Archives municipales de Rennes.

Tous les services n'ont pas élaboré un instrument de recherche spécifique et le niveau de description choisi par chacun n'est pas le même. Pour les archivistes de Saint-Étienne, aucun instrument de recherche n'a été élaboré puisque les hommages ne constituent pas un fonds particulier. En revanche, une description sommaire du contenu a été apposée sur chaque boîte. Ce choix résulte des choix archivistiques précédents qui rendent les étapes de traitement cohérentes et logiques. Nous constatons qu'à Toulouse également chaque décision archivistique influe sur le reste du traitement. Ainsi, le choix d'un traitement à la pièce relève de la volonté du service de donner une visibilité à chaque document. La logique veut alors qu'une description unique soit formulée pour chaque pièce grâce au logiciel *Avenio* :

Nous l'avons réalisée en équipe, nous étions cinq ou six à réfléchir sur un cadre méthodologique, sur une notice type, sous la supervision de Pierre Gastou [...] pour trouver la formulation la plus précise possible mais tout en restant dans la subjectivité quant à l'utilisation des mots. Après avoir fait cette partie de description systématique et mis le cadre méthodologique, nous nous sommes répartis les documents et Pierre Gastou a revu l'ensemble des notices descriptives faites pour garantir l'homogénéité du travail. Nous avons essayé de définir un vocabulaire pour qualifier chaque type de document [...], quel était le sens et l'utilité du document avant qu'il ne soit déposé.¹

¹ Annexe 2 : Entretien avec Catherine Bernard, 18'52''.

Le site des archives de Toulouse donne directement accès à la base de données du service dans laquelle le visiteur peut consulter la fiche descriptive du fonds, le plan de classement interactif et la liste des notices descriptives associées à chaque document. De telle manière que le site fonctionne comme un instrument de recherche.

Les archives de Rennes ont élaboré un répertoire méthodique dans lequel sont décrits les trente-et-un articles. Le but de ce choix de description est d'éviter les redondances : « Il nous a semblé que dans la mesure où le versement est numérisé il y aurait beaucoup de redites. [...] il y a effectivement beaucoup de messages qui ont des teneurs similaires. »¹. Le classement dépend donc des choix de conservation préventive, du statut juridique choisi, mais également des choix de valorisation afin qu'on puisse trouver une cohérence tout au long de la chaîne de traitement archivistique. Un des principes de la pratique est que tous les choix doivent être réversibles. En effet, les archivistes de la ville de Saint-Étienne envisagent déjà que plus tard le traitement soit repensé et amélioré, notamment grâce aux réponses qui ont été apportées par les autres services et par les usages du public : « La seule chose où je me dis que peut-être on y reviendra c'est sur la description : est-ce qu'il faut la faire ou pas ? [...] C'est les usages et demandes des chercheurs qui me feront revenir éventuellement dessus. »². Cyril Longin considère en effet que l'homogénéité entre les services, notamment la description à la pièce, faciliterait les recherches des scientifiques. L'intervention récente des archivistes lors de la journée d'étude de janvier 2017 prouve également que la réflexion archivistique n'est pas figée et qu'elle oriente les autres collectes d'hommages aux victimes d'attentats survenus après janvier 2015. Cependant, la volonté d'homogénéité des pratiques n'a pas été soulevée pour le moment, si ce n'est par des organismes indépendants des services d'archives municipales.

3. Valoriser les fonds et la pratique archivistique

Aujourd'hui la valorisation est considérée par les professionnels comme une étape à part entière de la chaîne archivistique. Alors que la communication consiste à respecter les

¹ Annexe 6 : Entretien avec Marie Penlaë, 20'57''.

² Annexe 3 : Entretien avec Cyril Longin, 27'10''.

règles de communicabilité (connaissance des délais, règlement de salle, sécurité du public et des documents, etc.), la valorisation s'intéresse davantage aux différents publics et à la manière de faire connaître les archives. Nous présenterons d'abord les politiques de valorisation des fonds de chaque service ; avant de dresser le profil du public qui s'y intéresse ; et enfin de partager les retours d'expérience des archivistes qui nous ont confié leurs témoignages.

3.1. Les outils de la valorisation

L'urgence ne résidait pas seulement dans la conservation préventive des documents, il fallait également rendre compte des résultats du traitement archivistique au public le plus rapidement possible afin qu'il retrouve rapidement le mémorial. La mise en ligne des hommages est commune aux trois services étudiés, mais tous ne l'ont pas fait en intégralité. Marie Penlaë explique par exemple que l'intégralité des documents a été numérisée mais que tous n'ont pu être mis en ligne pour des raisons techniques et pour inciter les citoyens à venir consulter le reste des numérisations et/ou les originaux en salle de lecture¹. Un dossier explicatif de la collecte des hommages en janvier 2015 prend place sur le site des archives de la ville dans une rubrique intitulée « Mémoire des attentats », consacrée aux collectes d'hommages réalisées après les attentats répétés entre janvier 2015 et juillet 2016. La collecte de janvier 2015 résonne alors comme une première réflexion archivistique conduisant à une systématisation des collectes après chaque dépôt d'hommages devant la mairie de la ville. Cette page internet sert à expliquer au public comment et pourquoi les archivistes de la ville ont procédé à une telle collecte. Un échantillon des documents numérisés est disponible, ainsi qu'un lien vers le répertoire méthodique et plusieurs reportages télévisés². Un an après la collecte, le service des archives de Saint-Étienne a mis en place une exposition virtuelle sur son site, accompagnée d'une petite présentation du traitement archivistique réalisé³. Ces

¹ Annexe 6 : Entretien avec Marie Penlaë, 21'15''.

² URL : <http://www.archives.rennes.fr/archives-et-inventaires/actualite-des-fonds/memoire-des-attentats/janvier-2015/>

³ URL : <https://archives.saint-etienne.fr/article.php?larub=116&titre=hommages-aux-victimes-des-attentats-de-janvier-2015>

échantillons mis en ligne ne représentent que vingt-huit documents à Saint-Étienne et cent-trois à Rennes mais rendent compte de la diversité des typologies et des contenus des messages.

La volonté des archivistes de Toulouse était de reconstituer le mémorial éphémère sur le web afin de le pérenniser. C'est dans cet objectif de valorisation qu'ils ont choisi un classement et une description à la pièce. Et c'est aussi la raison pour laquelle ils se sont attardés à constituer un dossier explicatif très complet sur les missions des archives municipales et le traitement qui a été mené sur ces documents à travers les différentes étapes de la chaîne archivistique. Ce dossier donne également accès au plan de classement interactif, à une numérisation recto-verso de chacun des quatre-cent-vingt documents associés à leur description, et aux reportages photographiques rendant compte du mémorial éphémère et des éliminations¹. L'enjeu mémoriel réside dans la volonté de faire perdurer le mémorial urbain d'une manière plus pérenne tel que le démontre Catherine Bernard à Toulouse : « [...] alors que certains ont considéré que peut-être il ne fallait pas tout mettre en accès directement en ligne, nous avons choisi de poursuivre d'une certaine manière l'hommage et l'acte individuel d'exposition des témoignages [...] »², faisant ainsi du site des archives une façade virtuelle du Capitole sur laquelle les hommages continuent d'être exposés.

Outre ces publications en ligne, les services d'archives n'envisagent pas pour l'heure d'exposition ou de publication d'ouvrages consacrés à ces fonds ; comme c'est le cas par exemple de l'ouvrage « Je suis Paris » constitué par les archives de Paris à l'occasion de la commémoration des attentats de novembre 2015. Les citoyens peuvent en effet attendre de la part des services d'archives qu'elles organisent des cérémonies de commémoration autour des hommages mais leur présence sur internet semble suffire. Romain Joulia ajoute :

J'aimerais que ces documents ne servent pas juste à l'aspect commémoratif. [...] Je pense qu'il y a un vecteur de mémoire et d'éducation autour des documents qui est vraiment

¹ URL : <http://www.archives.toulouse.fr/archives-en-ligne/consultez-les-archives-numerisees/temoignages-attentats>

² Annexe 2 : Entretien avec Catherine Bernard, 28'38''.

*important. Il faut éviter que cela devienne plus un outil de communication qu'un outil d'histoire finalement.*¹

Il a également souligné que le fonds constitué aux archives communales de Rennes avait servi de support pour les journées du patrimoine de 2016 qui avaient pour thème la citoyenneté. Il semble que la mission première des archivistes qui consistent à garantir et à faciliter d'accès des documents soit aujourd'hui achevée. Après la médiation de la collecte relayée par les médias télévisés et les journaux, la valorisation des fonds peut ensuite passer par leur étude, une tâche que les professionnels des archives laissent aux historiens et autres chercheurs.

3.2. Le public des chercheurs

Au moment de la collecte des hommages aucun archiviste ne pouvait prédire leur utilisation future au-delà des enjeux mémoriels qu'ils représentaient. Nous aurions aimé étudier les résultats de la communication mais la mise en ligne des documents ne permet pas de fournir des informations statistiques sur les publics concernés et les usages associés à ces documents. Les archivistes constatent également que peu de citoyens se sont déplacés dans les salles de lecture : « Comme c'est un corpus nouveau dans sa forme et dans sa collecte, on a peu d'idée de la manière dont il peut être traité. »². En revanche, il semble que des chercheurs en sciences humaines et sociales se soient manifestés avant même la fin du traitement archivistique. C'est le cas par exemple de Maëlle Bazin, dans le cadre du projet REAT. Elle est à l'origine de nombreux articles sémiologiques réalisés à partir de l'étude des documents et a restitué dans la presse le travail des archivistes de Rennes et Saint-Étienne sur le traitement archivistique. C'est grâce aux travaux des scientifiques sur les hommages que la mémoire des attentats persistera et c'est leur étude qui renforce la légitimité de leur présence aux archives municipales. Cet engouement des chercheurs autour des réactions post-attentat n'est pas sans rappeler les travaux de Béatrice Fraenkel en Amérique mêlant sociologie et histoire. Les archivistes ont conscience de l'importance de la recherche scientifique : « [...]

¹ Annexe 5 : Entretien avec Romain Joulia, 24'36".

² Annexe 3 : Entretien avec Cyril Longin, 19'50".

voir le point de vue de sociologues, d'historiens, de gens qui ont l'habitude de faire des recherches et d'étudier les collectes qui ont été faites de ce type d'événement, cela permet d'ouvrir, de réfléchir, d'avoir plus de recul et en tout cas de réflexion pour l'avenir. »¹.

Les différents traitements archivistiques ne permettent pas une homogénéité des pratiques des recherche d'un service à l'autre, ce qui représente un obstacle pour les scientifiques. Quand Cyril Longin déclare que son service reviendra peut-être sur la description des documents c'est dans un souci d'accessibilité : « Pour que cela soit intéressant pour les chercheurs il faut qu'il y ait une certaine interopérabilité. »². À échelle nationale un projet de mise à disposition commune des fonds de Rennes, Toulouse et Saint-Étienne a été déposé à l'Agence Nationale de la Recherche pour faire l'objet d'un soutien de recherche par des universitaires, des entreprises et des services d'archives. Pour autant, ce projet n'a toujours pas été validé à l'heure actuelle.³

À échelle internationale, le projet de l'université de Harvard intitulé « Charlie Archive » s'est lui aussi donné pour objectif de créer une base de données commune pour rassembler les hommages collectés à la suite des événements. La masse documentaire se compose des réactions françaises et étrangères, déposées sur internet ou sur la voie publique. Un réseau de chercheurs et de conservateurs ont mis en place une politique de collecte avec différentes méthodes : un appel à contribution du public relayé par les médias ; et des partenariats constitués entre les professionnels des bibliothèques et des archives, tels que les services de Rennes, Toulouse et Saint-Étienne, ainsi que la BnF. Une plate-forme de dépôt en ligne a ainsi été mise à disposition des contributeurs. C'est dans cette base de données que nous pouvons, par exemple, trouver le fonds constitué à Rennes alors qu'il n'y en a qu'un échantillon sur le site des archives de la ville : « Le parti-pris qui avait été arrêté c'est que l'intégralité soit disponible sur le site de la bibliothèque de Harvard qui avait un projet de recherche international. »⁴. En plus d'un travail conséquent sur le tri et le catalogage de toutes ces données, le groupe de travail doit aussi réfléchir à leur diffusion via internet et veiller à

¹ Annexe 2 : Entretien avec Catherine Bernard, 41'02''.

² Annexe 3 : Entretien avec Cyril Longin, 28'20''.

³ Annexe 2 : Entretien avec Catherine Bernard, 27'25''.

⁴ Annexe 5 : Entretien avec Romain Joulia, 32'33''.

respecter les règles de communicabilité qui s'appliquent en termes de données personnelles et de droit d'auteur. Par exemple, Marie Penlaë précise que l'ensemble du fonds constitué à Rennes n'a pas été associé au projet car les journaux sont soumis aux droits d'auteur. À Toulouse, Catherine Bernard nous a raconté comment s'est déroulée la collaboration avec Lola Mirabail et Lidia Uziel, respectivement responsable de la médiation du projet en France, et bibliothécaire responsable de la division de l'Europe de l'Ouest à Harvard :

Nous avons eu des contacts par mails et à un moment donné nous avons transmis l'ensemble des fichiers numériques de consultation de ce fonds. Car nous avons réalisé des numérisations en TIF non compressé pour les fichiers de conservation, et ensuite des documents en JPEG avec une compression 5 pour les documents de consultation sur lesquels nous avons quelquefois occulté les éléments qui permettaient d'identifier les personnes qui avaient déposé les témoignages. [...] Nous avons donc fourni les fichiers de numérisation de consultation et un export XML de ce fonds pour qu'il puisse être réutilisé. ¹

Les responsables de ce projet sont confrontés aux mêmes problématiques de traitement que les archivistes avec lesquels nous nous sommes entretenus mais à plus grande échelle et avec une diversité de typologies plus importantes.

3.3. Valoriser la pratique archivistique

Au cours de nos recherches, nous avons constaté que les archivistes concernés par ces collectes ont beaucoup communiqué autour de leurs pratiques professionnelles réalisées sur ces ensembles documentaires particuliers. Ils ont également pris conscience que leur intervention faisait partie intégrante de leur engagement envers la société : « Est-ce qu'on l'a fait comme il faut ou pas comme il faut, je vous dirais que ce n'est pas grave, l'essentiel c'est qu'on l'a fait »² ; « Finalement peu importe, honnêtement l'essentiel c'est que cela soit collecté »³. Les archivistes se sont volontiers soumis aux entretiens proposés par les sociologues du projet REAT, notamment Maëlle Bazin, et certains d'entre eux ont animé une table ronde lors de la journée d'étude du 18 janvier 2017 qui avait pour thème les hommages

¹ Annexe 2 : Entretien avec Catherine Bernard, 25'49''.

² Annexe 4 : Entretien avec Grégory Charbonnier, 14'48''.

³ Annexe 3 : Entretien avec Cyril Longin, 12'55''.

éphémères devenus archives. Il est en effet important de communiquer avant la collecte, mais également après le traitement des documents afin de permettre aux archivistes de prendre du recul sur leurs travaux, d'en questionner la pérennité, et de prendre connaissance des réponses apportées par leurs collègues. Avec la collecte des hommages à Paris en novembre 2015, puis dans d'autres villes après d'autres attentats, comme à Nice, les collectes de janvier 2015 ont perdu leur caractère exceptionnel. En effet, la réflexion des archivistes a permis à d'autres de réagir plus rapidement. Grégory Charbonnier considère que leurs travaux serviront, malheureusement, après d'autres événements marquants de la société qui entraîneront à nouveau l'élévation de mémoriaux éphémères :

Je pense que ça va être pérennisé parce qu'il me semble que pour le Bataclan on a fait la même chose et qu'on s'est dit : « Attentat, ce qui veut dire hommages, donc il faut qu'on soit là ». A mon avis, effectivement, on a peut-être amorcé quelque chose et que peut-être dans d'autres villes ils vont le faire aussi.¹

Nous avons demandé à chacun des professionnels si leur proximité subjective avec la catastrophe et la réflexion archivistique délicate qui en a découlé avaient remis en cause le rôle social de l'archiviste. Leurs réponses ont mis à jour des points de vue différents. Tous ont conscience du rôle primordial que l'archiviste tient dans la société qui existait avant les attentats. Pour autant, on distingue d'une part ceux qui considèrent que la collecte des hommages fait partie du rôle des archivistes au même titre que les autres collectes qu'ils sont amenés à réaliser, il s'agit des archivistes de Toulouse ; et d'autre part ceux qui considèrent que le rôle social de l'archiviste n'est pas remis en cause mais que cette collecte inédite lui donne des particularités uniques, il s'agit de Cyril Longin et des archivistes de Rennes. Tous s'entendent à dire que les archivistes sont susceptibles d'être confrontés à des collectes urgentes. Selon Catherine Bernard, le rôle de l'archiviste prend tout son sens lors de la collecte des hommages car cette intervention dans l'urgence et les enjeux sociétaux rendent ce rôle capital. Ce dernier est présent au quotidien et ici il était évident². François Borde a le même point de vue et rappelle que dans d'autres occasions les archivistes peuvent intervenir de manière tout aussi urgente, par exemple lors de collecte sur l'espace public, de sauvetages

¹ Annexe 4 : Entretien avec Grégory Charbonnier, 14'03".

² Annexe 2 : Entretien avec Catherine Bernard, 6'55".

d'archives d'entreprises ou de familles dans une ferme où le toit s'écroule, etc. Selon lui la collecte des hommages s'inscrit dans la même mouvance¹. Cyril Longin considère quant à lui que la collecte des hommages peut participer au deuil collectif en prenant l'exemple de la collecte réalisée à Paris après les attentats de novembre 2015 :

Je crois que le disait assez bien Guillaume Nahon des archives de Paris, oui le rôle social, les archivistes le savait intuitivement mais n'en avait pas conscience directement. C'est différent à Paris car ils ont vraiment joué le rôle de deuil, ça a permis de faire le deuil pour les parisiens le fait que ça soit accompagné, que ça soit un peu long [...]. Moi je ne dirais pas du tout ça pour Saint-Étienne mais c'est peut-être un nouveau rôle qu'on peut assigner aux archivistes qui n'en avaient pas nécessairement conscience.²

Enfin, les archivistes de Rennes observent que le rôle n'est pas transformé depuis la collecte mais qu'elle l'a rendu spécifique sur le moment. Deux éléments sont caractéristiques de cette collecte selon eux : d'une part il y a sa dimension émotionnelle qui change le regard du professionnel, et d'autre part son immédiateté plonge l'archiviste en plein cœur de l'événement. Alors que les archivistes sont censés intervenir à la fin de l'utilité des documents, dans le cas des hommages post-attenta ils sont amenés à collecter des documents qui viennent d'être produits et dont le sort final n'était pas défini à l'avance³. Cette question autour du rôle social de l'archiviste nous a fait réfléchir sur le rôle de la formation professionnelle car, comme le dit Cyril Longin, tous n'en n'ont pas conscience. François Borde souhaiterait par exemple que les formations prennent exemple de cette collecte pour montrer aux jeunes générations comment l'archiviste peut être confronté à ce type d'urgence⁴. Encore aujourd'hui, tel qu'en Allemagne dans les années 1970, l'image de l'archiviste est mise en avant notamment grâce au devoir de conservation d'une mémoire collective envers la société.

¹ Annexe 1 : Entretien avec François Borde, 8'00".

² Annexe 3 : Entretien avec Cyril Longin, 9'57".

³ Annexe 5 : Entretien avec Romain Joulia, 12'2" et Annexe 6 : Entretien avec Marie Penlaë, 11'30".

⁴ Annexe 1 : Entretien avec François Borde, 25'09".

Conclusion

La collecte des hommages aux victimes des attentats a été l'occasion de remettre en cause les pratiques professionnelles des archivistes. C'est un exemple du dynamisme de la réflexion archivistique au sein des services.

À travers l'étude des mémoriaux nous avons compris qu'ils n'étaient pas nouveaux dans le paysage urbain mais que les circonstances de leur édification et la teneur des messages déposés étaient inédites en France. Malgré la grande diversité des supports et des contenus visant à personnaliser chaque message, l'ensemble documentaire témoigne d'un mouvement commun de solidarité face à la douleur des événements. C'est dans ce contexte de production particulier que les archivistes ont procédé à des collectes inédites. L'urgence de la collecte face aux risques de détérioration est ordinaire pour les professionnels des archives, mais l'évaluation qui a été faite sur ces ensembles documentaires n'avait jamais été observée auparavant. Dans la mesure où seulement trois villes ont lancé un tel processus de conservation, nous pouvons comprendre que l'identification des enjeux mémoriels et historiques des documents n'a pas été évidente dans tous les services d'archives. Il en va de même pour la réflexion archivistique et l'usage potentiel de ces documents. À Toulouse, Rennes et Saint-Etienne, le statut juridique attribué à chacun de ces ensembles montre que le processus de traitement n'a pas été abordé de la même manière par les trois services. Depuis l'identification de l'entité versante jusqu'à la mise en ligne des numérisations, chaque service a mûrement réfléchi au traitement archivistique le plus approprié en fonction de ses objectifs de valorisation. Par exemple, la réflexion est plus aboutie à Toulouse qu'à Saint-Etienne car le service s'est donné pour objectif de rendre pérenne le mémorial du Capitole sur le site internet des archives municipales, alors qu'à Saint-Étienne l'intérêt de la communication était moindre. Avec la diffusion sur internet il est difficile de dire si les citoyens ont continué à consulter les hommages. En revanche, les fonds semblent intéresser les chercheurs, parfois même avant la fin du traitement archivistique. Cela confirme les enjeux scientifiques formulés par les archivistes pour justifier la collecte. De plus, les scientifiques et les archivistes participent activement à la valorisation des fonds grâce aux publications et journées d'études organisés autour de ces documents particuliers.

Pour autant, les réflexions archivistiques différentes ont permis à d'autres services de réagir différemment face aux attentats suivant. C'est le cas par exemple, des archives de Paris qui ont réagi immédiatement après les attentats de novembre 2015, car l'évaluation de

l'ensemble des hommages avait déjà été faite en janvier, tout en proposant une autre interprétation du traitement archivistique. Ces différents traitements posent la question de l'homogénéité du travail des professionnels qui pourrait passer par l'élaboration d'une législation particulière. De plus, il serait intéressant de donner la parole aux autres acteurs rencontrés au cours de notre étude ; à savoir les élus municipaux, les procureurs et le public. Pour ce qui est des archivistes, un autre regard pourrait être apporté sur l'évaluation des hommages grâce aux témoignages de services d'archives qui n'ont pas procédé à la collecte des messages en janvier 2015.

Table des illustrations

Figure 1 : Mémorial devant le siège de Charlie Hebdo	4
Figure 2 : Rassemblement du 11 janvier 2015	7
Figure 3 : Recto et verso d'un message déposé à Toulouse	14
Figure 4 : Affiche	15
Figure 5 : Exemple de document dans un état physique critique	39
Figure 6 : Abondance des imprimés « Je suis Charlie »	46
Figure 7 : Phase de séchage dans les magasins	47
Figure 8 : Plan de classement interactif du fonds « Je suis Charlie »	52
Figure 9 : Mémorial de Rennes	54

Table des matières

INTRODUCTION.....	1
LA REACTION NATIONALE ET LE ROLE DE L'ARCHIVISTE FACE A L'ATTAQUE ...	3
1. Les mémoriaux éphémères	3
1.1. Les lieux d'expression.....	3
1.2. L'élan de solidarité	6
1.3. Les écritures exposées donnent naissance aux mémoriaux	9
2. L'objet en question	11
2.1. Entre conformisme et diversité	12
2.2. L'individualisation du message dans l'acte collectif.....	14
2.3. Le web : un autre objet d'étude	17
3. L'évaluation et le rôle social de l'archiviste	19
3.1. Les théoriciens allemands du XX ^{ème} siècle.....	19
3.2. La théorie de l'ordre social	21
3.3. Aujourd'hui au Canada et en France	22
BIBLIOGRAPHIE	27
ÉTAT DES SOURCES	32
LE MEMORIAL EPHEMERE DEVIENT PERMANENT.....	37
1. Des interventions délicates, inédites et urgentes	37
1.1. Évaluer l'ensemble documentaire	37
1.2. L'archiviste municipal face à l'événement	40
1.3. Communiquer avant d'agir	42
2. La pratique archivistique	44
2.1. Prendre en charge les documents.....	45
2.2. Le statut juridique des hommages.....	48
2.3. Le traitement archivistique	51
3. Valoriser les fonds et la pratique archivistique.....	55
3.1. Les outils de la valorisation	56
3.2. Le public des chercheurs.....	58
3.3. Valoriser la pratique archivistique.....	60
CONCLUSION.....	63
TABLE DES ILLUSTRATIONS	65
ANNEXES.....	67
TABLE DES ANNEXES	67

Annexes

Table des Annexes

Annexe 1 : Fiche de présentation du témoin François Borde	68
Annexe 2 : Fiche de présentation du témoin Catherine Bernard.....	71
Annexe 3 : Fiche de présentation du témoin Cyril Longin	74
Annexe 4 : Fiche de présentation du témoin Grégory Charbonnier.....	77
Annexe 5 : Fiche de présentation du témoin Romain Joulia.....	80
Annexe 6 : Fiche de présentation du témoin Marie Penlaë	83
Annexe 7 : Grille d'entretien	86
Annexe 8 : Programme de la journée d'étude « de la rue aux archives »	88
Annexe 9 : Panneau avec drapeau	89
Annexe 10 : Vêtement avec un message « Je suis Charlie »	90
Annexe 11 : Foulard de scout.....	91
Annexe 12 : Dessin « Je suis Charlie » opposant une kalachnikov a un crayon	92
Annexe 13 : Message de deux lycéennes	93

Annexe 1 : Fiche de présentation du témoin François Borde

Date de réalisation de cette fiche : 9 mars 2017

NOM et PRÉNOM du témoin : BORDE François

Date de naissance : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

N° de téléphone : [REDACTED]

Profession(s) exercée(s) : Inspecteur des patrimoines au ministère de la culture dans le collège archives, ancien directeur des archives municipales de Toulouse.

Organisme collecteur : CERHIO

Adresse : Maison des Sciences Humaines - C.E.R.H.I.O.-H.I.R.E.S
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
5 bis, boulevard Lavoisier
49045 ANGERS CEDEX 01

Nom et prénom de la personne responsable du projet de collecte : MARCILLOUX Patrice

Nom et prénom du collecteur : HUERTAS Julie

Lien éventuel avec le témoin (ex : grand-mère maternelle, ami ...) : Aucun

Thème principal de l'étude : Les collectes des hommages aux victimes des attentats de Janvier 2015.

Thèmes secondaires abordés lors de l'entretien : Émotion face aux événements, rôle personnel dans la collecte, rôle social de l'archiviste.

Nombre d'entretiens : 1

Date(s), lieu et durée de(s) l'entretien(s) : le 8 mars 2017 par téléphone

Grille d'entretien utilisée :

- X guide d'entretien
- ☐ questionnaire
- ☐ autre, précisez (ex. pas de grille)

.....

Données techniques

- Nombre et type de supports (ex : 5 cassettes audio, 10 mini-disc, 24 CD ...) : 1 enregistrement format WAV de 287 Mo ; 1 enregistrement format MP3 de 52,1 Mo.

- Matériel d'enregistrement utilisé (ex : dictaphone numérique Olympus VN - 240 PC) : dictaphone Handy Recorder H2 ZOOM
- Durée globale du témoignage : 28 minutes et 30 secondes

Instrument(s) de recherche

- ☐ transcription intégrale
- ☒ inventaire chrono-thématique
- ☐ découpage du témoignage par séquences / pages
- ☐ autres, précisez :
- ☐ récit ordonné
- ☐ dossier de présentation du projet
- ☐ résumé du témoignage

Déroulement de l'entretien

- Choix du témoin (ex : candidature spontanée suite à la présentation du projet dans la presse) : contact par mail suite à des premières recherches sur internet sur le déroulement de la collecte à Toulouse.

- Âge au moment de l'entretien : ████████
- Intermédiaire / Personne ressource (ex : le maire du village) : Non
- Présence d'une tierce personne lors d'un entretien (et pendant lequel ?) : Non
- Éléments perturbateurs d'un entretien (et pendant lequel ?) (ex : visite imprévue lors du 1^{er} entretien, appel téléphonique au début du 2^e entretien...) : Non
- Information(s) permettant de mieux comprendre le déroulement de l'entretien (ex : personne malade, rendez-vous prévu après l'entretien ...) : Réalisé par téléphone
- Don ou prêt de documents ☐ oui ☒ non
- Précisez :

Aspects juridiques

- ☒ Signature d'un contrat
- ☐ Coordonnées des ayant droits recueillies
- ☐ Testament olographe d'abandon des droits patrimoniaux sur le témoignage
- ☐ Souhait(s) particulier(s) du témoin (ex : anonymat de son témoignage), précisez :
- ☐ Exécuteur testamentaire

Conditions de consultation du témoignage

- X Immédiate ☐ Autre, précisez
- ☐ Avec un délai de années
- ☐ Libre après le décès du témoin

Utilisation et devenir du témoignage (publication, consultation par le public, reproduction libre du témoignage...) : Étude pour le mémoire de M1.

Inventaire Chrono-thématique

Minutage	Sujets abordés
00 : 00 : 00	Présentation : date, heure, informations personnelles, parcours professionnel
00 : 01 : 20	Réactions personnelles face aux attentats
00 : 03 : 08	Communication interne
00 : 03 : 50	Origine de la collecte et rôle dans les prises de décision
00 : 06 : 07	Médiation avec le public
00 : 07 : 40	Enjeux de la collecte et rôle social de l'archiviste
00 : 09 : 16	Statut des documents
00 : 11 : 29	Dialogue avec d'autres services
00 : 12 : 30	Rôles des archives municipales différents de ceux des archives départementales
00 : 14 : 36	Description
00 : 16 : 20	Éliminations
00 : 19 : 46	Réflexions sur les droits d'auteur
00 : 21 : 19	Prise de conscience de ce type de source
00 : 22 : 53	Valorisation
00 : 23 : 28	Rôle des formations
00 : 25 : 30	Sentiments après-coup
00 : 28 : 23	Clôture de l'enregistrement

Annexe 2 : Fiche de présentation du témoin Catherine Bernard

Date de réalisation de cette fiche : 9 mars 2017

NOM et PRÉNOM du témoin : BERNARD Catherine

Date de naissance : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

N° de téléphone : [REDACTED]

Profession(s) exercée(s) : Adjointe du directeur des archives municipales de Toulouse ; responsable du service des publics, fonds clos et audiovisuels.

Organisme collecteur : CERHIO

Adresse : Maison des Sciences Humaines - C.E.R.H.I.O.-H.I.R.E.S
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
5 bis, boulevard Lavoisier
49045 ANGERS CEDEX 01

Nom et prénom de la personne responsable du projet de collecte : MARCILLOUX Patrice

Nom et prénom du collecteur : HUERTAS Julie

Lien éventuel avec le témoin (ex : grand-mère maternelle, ami ...) : Aucun

Thème principal de l'étude : Les collectes des hommages aux victimes des attentats de Janvier 2015.

Thèmes secondaires abordés lors de l'entretien : Émotion face aux événements, rôle personnel dans la collecte, rôle social de l'archiviste.

Nombre d'entretiens : 1

Date(s), lieu et durée de(s) l'entretien(s) : le 13 mars 2017 par téléphone

Grille d'entretien utilisée :

- X guide d'entretien
- ☐ questionnaire
- ☐ autre, précisez (ex. pas de grille)

.....

Données techniques

- Nombre et type de supports (ex : 5 cassettes audio, 10 mini-disc, 24 CD ...) : 1 enregistrement format WAV de 452 400 Ko ; 1 enregistrement format MP3 de 82 067 Ko.

- Matériel d'enregistrement utilisé (ex : dictaphone numérique Olympus VN - 240 PC) : dictaphone Handy Recorder H2 ZOOM
- Durée globale du témoignage : 43 minutes et 46 secondes

Instrument(s) de recherche

- ☐ transcription intégrale
- ☐ récit ordonné
- X inventaire chrono-thématique
- ☐ dossier de présentation du projet
- ☐ découpage du témoignage par séquences / pages - ☐ résumé du témoignage
- ☐ autres, précisez :

Déroulement de l'entretien

- Choix du témoin (ex : candidature spontanée suite à la présentation du projet dans la presse) : contact par mail suite à des premières recherches sur internet sur le déroulement de la collecte à Saint-Étienne.

- Âge au moment de l'entretien : [REDACTED]
- Intermédiaire / Personne ressource (ex : le maire du village) : Non
- Présence d'une tierce personne lors d'un entretien (et pendant lequel ?) : Non
- Éléments perturbateurs d'un entretien (et pendant lequel ?) (ex : visite imprévue lors du 1^{er} entretien, appel téléphonique au début du 2^e entretien...) : Non
- Information(s) permettant de mieux comprendre le déroulement de l'entretien (ex : personne malade, rendez-vous prévu après l'entretien ...) : réalisé par téléphone
- Don ou prêt de documents ☐ oui ☒ non
- Précisez :

Aspects juridiques

- X Signature d'un contrat
- ☐ Exécuteur testamentaire
- ☐ Coordonnées des ayant droits recueillies
- ☐ Testament olographe d'abandon des droits patrimoniaux sur le témoignage
- ☐ Souhait(s) particulier(s) du témoin (ex : anonymat de son témoignage), précisez :
.....

Conditions de consultation du témoignage

- X Immédiate ☐ Autre, précisez
- ☐ Avec un délai de années
- ☐ Libre après le décès du témoin

Utilisation et devenir du témoignage (publication, consultation par le public, reproduction libre du témoignage...) : Étude pour le mémoire de M1.

Inventaire chrono-thématique

Minutage	Sujets abordés
00 : 00 : 00	Présentation, formation et parcours professionnel
00 : 02 : 24	Réactions personnelles face aux attentats
00 : 04 : 53	Origine de la collecte et rôle dans les prises de décision
00 : 05 : 57	Enjeux de la collecte et rôle social de l'archiviste
00 : 07 : 45	Rôles des archives municipales différents de ceux des archives départementales
00 : 09 : 23	Services qui n'ont pas fait la collecte
00 : 10 : 49	Dialogue avec d'autres services
00 : 11 : 43	Dialogue avec les élus
00 : 13 : 49	Médiation avec le public
00 : 22 : 53	Traitement archivistique : classement, description et éliminations
00 : 23 : 23	Communication
00 : 24 : 43	Projet de recherches : Bibliothèque de Harvard, Agence Nationale de la Recherche
00 : 28 : 14	Valorisation
00 : 30 : 23	Caractéristiques de la collecte et de la réflexion archivistique
00 : 35 : 22	Sentiments après-coup
00 : 36 : 56	Rôle des formations et de l'expérience professionnelle
00 : 40 : 35	L'apport de la recherche des sociologues et historiens
00 : 43 : 37	Clôture de l'enregistrement

Annexe 3 : Fiche de présentation du témoin Cyril Longin

Date de réalisation de cette fiche : 9 mars 2017

NOM et PRÉNOM du témoin : LONGIN Cyril

Âge : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

N° de téléphone : [REDACTED]

Profession(s) exercée(s) : Directeur des archives municipales de Saint-Étienne

Organisme collecteur : CERHIO

Adresse : Maison des Sciences Humaines - C.E.R.H.I.O.-H.I.R.E.S
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
5 bis, boulevard Lavoisier
49045 ANGERS CEDEX 01

Nom et prénom de la personne responsable du projet de collecte : MARCILLOUX Patrice

Nom et prénom du collecteur : HUERTAS Julie

Lien éventuel avec le témoin (ex : grand-mère maternelle, ami ...) : Aucun

Thème principal de l'étude : Les collectes des hommages aux victimes des attentats de Janvier 2015.

Thèmes secondaires abordés lors de l'entretien : Émotion face aux événements, rôle personnel dans la collecte, rôle social de l'archiviste.

Nombre d'entretiens : 1

Date(s), lieu et durée de(s) l'entretien(s) : le 8 mars 2017 par téléphone

Grille d'entretien utilisée :

- X guide d'entretien

- ☐ questionnaire

- ☐ autre, précisez (ex. pas de grille)

.....

Données techniques

- Nombre et type de supports (ex : 5 cassettes audio, 10 mini-disc, 24 CD ...) : 1 enregistrement format WAV de 328 270 ko ; 1 enregistrement format MP3 de 40 781 ko.

- Matériel d'enregistrement utilisé (ex : dictaphone numérique Olympus VN - 240 PC) : dictaphone Handy Recorder H2 ZOOM
- Durée globale du témoignage : 31 minutes et 45 secondes

Instrument(s) de recherche

- ☐ transcription intégrale
- ☒ inventaire chrono-thématique
- ☐ découpage du témoignage par séquences / pages
- ☐ autres, précisez :
- ☐ récit ordonné
- ☐ dossier de présentation du projet
- ☐ résumé du témoignage

Déroulement de l'entretien

- Choix du témoin (ex : candidature spontanée suite à la présentation du projet dans la presse) : contact par mail suite à des premières recherches sur internet sur le déroulement de la collecte à Saint-Étienne.

- Âge au moment de l'entretien : [REDACTED]
- Intermédiaire / Personne ressource (ex : le maire du village) : Non
- Présence d'une tierce personne lors d'un entretien (et pendant lequel ?) : Non
- Éléments perturbateurs d'un entretien (et pendant lequel ?) (ex : visite imprévue lors du 1^{er} entretien, appel téléphonique au début du 2^e entretien...) : Non
- Information(s) permettant de mieux comprendre le déroulement de l'entretien (ex : personne malade, rendez-vous prévu après l'entretien ...) : réalisé par téléphone
- Don ou prêt de documents ☐ oui ☒ non
- Précisez :

Aspects juridiques

- ☒ Signature d'un contrat
- ☐ Coordonnées des ayant droits recueillies
- ☐ Testament olographe d'abandon des droits patrimoniaux sur le témoignage
- ☐ Souhait(s) particulier(s) du témoin (ex : anonymat de son témoignage), précisez :
- ☐ Exécuteur testamentaire

Conditions de consultation du témoignage

- X Immédiate ☐ Autre, précisez
- ☐ Avec un délai de années
- ☐ Libre après le décès du témoin

Utilisation et devenir du témoignage (publication, consultation par le public, reproduction libre du témoignage...) : Étude pour le mémoire de M1.

Inventaire chrono-thématique

Minutage	Sujets abordés
00 : 00 : 00	Présentation, formation et parcours professionnel
00 : 02 : 17	Réactions personnelles face aux attentats
00 : 04 : 22	Communication interne
00 : 04 : 58	Origine de la collecte et médiation avec le public
00 : 07 : 44	Enjeux de la collecte et rôle social de l'archiviste
00 : 10 : 42	Dialogue avec d'autres services
00 : 11 : 55	Statut des documents
00 : 15 : 49	Conservation et description
00 : 18 : 42	Communication
00 : 20 : 30	Expression citoyenne spontanée et les réseaux sociaux
00 : 23 : 00	Rôle des formations
00 : 24 : 47	Rôles des archives municipales différents de ceux des archives départementales
00 : 26 : 35	Sentiments après-coup
00 : 29 : 33	Rôle de Grégory Charbonnier
00 : 31 : 35	Clôture de l'enregistrement

Annexe 4 : Fiche de présentation du témoin Grégory Charbonnier

Date de réalisation de cette fiche : 9 mars 2017

NOM et PRÉNOM du témoin : CHARBONNIER Grégory

Date de naissance : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

N° de téléphone : [REDACTED]

Profession(s) exercée(s) : Inspecteur des patrimoines au ministère de la culture dans le collège archives, ancien directeur des archives municipales de Toulouse.

Organisme collecteur : CERHIO

Adresse : Maison des Sciences Humaines - C.E.R.H.I.O.-H.I.R.E.S
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
5 bis, boulevard Lavoisier
49045 ANGERS CEDEX 01

Nom et prénom de la personne responsable du projet de collecte : MARCILLOUX Patrice

Nom et prénom du collecteur : HUERTAS Julie

Lien éventuel avec le témoin (ex : grand-mère maternelle, ami ...) : Aucun

Thème principal de l'étude : Les collectes des hommages aux victimes des attentats de Janvier 2015.

Thèmes secondaires abordés lors de l'entretien : Émotion face aux événements, rôle personnel dans la collecte, rôle social de l'archiviste.

Nombre d'entretiens : 1

Date(s), lieu et durée de(s) l'entretien(s) : le 8 mars 2017 par téléphone

Grille d'entretien utilisée :

- X guide d'entretien

- ☐ questionnaire

- ☐ autre, précisez (ex. pas de grille)

.....

Données techniques

- Nombre et type de supports (ex : 5 cassettes audio, 10 mini-disc, 24 CD ...) : 1 enregistrement format WAV de 187 Mo ; 1 enregistrement format MP3 de 33,9 Mo.
- Matériel d'enregistrement utilisé (ex : dictaphone numérique Olympus VN - 240 PC) : dictaphone Handy Recorder H2 ZOOM
- Durée globale du témoignage : 18 minutes et 32 secondes

Instrument(s) de recherche

- ☐ transcription intégrale
- ☐ récit ordonné
- X inventaire chrono-thématique
- ☐ dossier de présentation du projet
- ☐ découpage du témoignage par séquences / pages - ☐ résumé du témoignage
- ☐ autres, précisez :

Déroulement de l'entretien

- Choix du témoin (ex : candidature spontanée suite à la présentation du projet dans la presse) : contact par mail suite à des premières recherches sur internet sur le déroulement de la collecte à Toulouse.

- Âge au moment de l'entretien : ██████████
- Intermédiaire / Personne ressource (ex : le maire du village) : Non
- Présence d'une tierce personne lors d'un entretien (et pendant lequel ?) : Non
- Éléments perturbateurs d'un entretien (et pendant lequel ?) (ex : visite imprévue lors du 1^{er} entretien, appel téléphonique au début du 2^e entretien...) : Non
- Information(s) permettant de mieux comprendre le déroulement de l'entretien (ex : personne malade, rendez-vous prévu après l'entretien ...) : Réalisé par téléphone
- Don ou prêt de documents ☐ oui ☒ non
- Précisez :

Aspects juridiques

- X Signature d'un contrat
- ☐ Exécuteur testamentaire
- ☐ Coordonnées des ayant droits recueillies
- ☐ Testament olographe d'abandon des droits patrimoniaux sur le témoignage
- ☐ Souhait(s) particulier(s) du témoin (ex : anonymat de son témoignage), précisez :

.....

Conditions de consultation du témoignage

- X Immédiate ☐ Autre, précisez
- ☐ Avec un délai de années
- ☐ Libre après le décès du témoin

Utilisation et devenir du témoignage (publication, consultation par le public, reproduction libre du témoignage...) : Étude pour le mémoire de M1.

Inventaire Chrono-thématique

Minutage	Sujets abordés
00 : 00 : 00	Informations personnelles, formation et parcours professionnel
00 : 02 : 20	Réactions personnelles face aux attentats
00 : 03 : 21	Communication interne
00 : 04 : 07	Origine de la collecte et rôle dans les prises de décision
00 : 05 : 38	Enjeux de la collecte et rôle social de l'archiviste
00 : 07 : 13	Dialogue avec d'autres services
00 : 07 : 34	Médiation avec le public, intervention des médias
00 : 09 : 28	Rôles des archives municipales différents de ceux des archives départementales
00 : 10 : 33	Statut des documents
00 : 11 : 18	Éliminations et restauration
00 : 12 : 24	Valorisation
00 : 13 : 48	Sentiments après-coup et rôle des formations
00 : 15 : 27	Déroulement de la collecte
00 : 16 : 54	Présentation du projet de mémoire
00 : 18 : 25	Clôture de l'enregistrement

Annexe 5 : Fiche de présentation du témoin Romain Joulia

Date de réalisation de cette fiche : 9 mars 2017

NOM et PRÉNOM du témoin : JOULIA Romain

Date de naissance : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

N° de téléphone : [REDACTED]

Profession(s) exercée(s) : Directeur des archives départementales de la Haute-Saône ; ancien directeur des archives municipales de Rennes.

Organisme collecteur : CERHIO

Adresse : Maison des Sciences Humaines - C.E.R.H.I.O.-H.I.R.E.S
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
5 bis, boulevard Lavoisier
49045 ANGERS CEDEX 01

Nom et prénom de la personne responsable du projet de collecte : MARCILLOUX Patrice

Nom et prénom du collecteur : HUERTAS Julie

Lien éventuel avec le témoin (ex : grand-mère maternelle, ami ...) : Aucun

Thème principal de l'étude : Les collectes des hommages aux victimes des attentats de Janvier 2015.

Thèmes secondaires abordés lors de l'entretien : Émotion face aux événements, rôle personnel dans la collecte, rôle social de l'archiviste.

Nombre d'entretiens : 1

Date(s), lieu et durée de(s) l'entretien(s) : le 10 mars 2017 par téléphone

Grille d'entretien utilisée :

- X guide d'entretien

- ☐ questionnaire

- ☐ autre, précisez (ex. pas de grille)

.....

Données techniques

- Nombre et type de supports (ex : 5 cassettes audio, 10 mini-disc, 24 CD ...) : 1 enregistrement format WAV de 353 Mo ; 1 enregistrement format MP3 de 64 Mo.
- Matériel d'enregistrement utilisé (ex : dictaphone numérique Olympus VN - 240 PC) : dictaphone Handy Recorder H2 ZOOM
- Durée globale du témoignage : 35 minutes

Instrument(s) de recherche

- ☐ transcription intégrale
- ☐ récit ordonné
- X inventaire chrono-thématique
- ☐ dossier de présentation du projet
- ☐ découpage du témoignage par séquences / pages - ☐ résumé du témoignage
- ☐ autres, précisez :

Déroulement de l'entretien

- Choix du témoin (ex : candidature spontanée suite à la présentation du projet dans la presse) : contact par mail suite à des premières recherches sur internet sur le déroulement de la collecte à Saint-Étienne.

- Âge au moment de l'entretien : [REDACTED]
- Intermédiaire / Personne ressource (ex : le maire du village) : Non
- Présence d'une tierce personne lors d'un entretien (et pendant lequel ?) : Non
- Éléments perturbateurs d'un entretien (et pendant lequel ?) (ex : visite imprévue lors du 1^{er} entretien, appel téléphonique au début du 2^e entretien...) : Non
- Information(s) permettant de mieux comprendre le déroulement de l'entretien (ex : personne malade, rendez-vous prévu après l'entretien ...) : réalisé par téléphone
- Don ou prêt de documents ☐ oui ☒ non
- Précisez :

Aspects juridiques

- X Signature d'un contrat
- ☐ Exécuteur testamentaire
- ☐ Coordonnées des ayant droits recueillies
- ☐ Testament olographe d'abandon des droits patrimoniaux sur le témoignage
- ☐ Souhait(s) particulier(s) du témoin (ex : anonymat de son témoignage), précisez :

Conditions de consultation du témoignage

- X Immédiate ☐ Autre, précisez
- ☐ Avec un délai de années
- ☐ Libre après le décès du témoin

Utilisation et devenir du témoignage (publication, consultation par le public, reproduction libre du témoignage...) : Étude pour le mémoire de M1.

Inventaire chrono-thématique

Minutage	Sujets abordés
00 : 00 : 00	Présentation : date, heure, informations personnelles sur le témoin
00 : 00 : 52	Parcours professionnel du témoin
00 : 03 : 25	Réactions personnelles face aux attentats
00 : 04 : 58	Origine et circonstances de la collecte
00 : 07 : 12	Participation au rassemblement citoyen
00 : 07 : 27	Communication interne
00 : 08 : 27	Rôle personnel dans les prises de décision : traitement archivistique
00 : 10 : 44	Dialogue avec d'autres services
00 : 11 : 10	Enjeux de la collecte et rôle social de l'archiviste
00 : 13 : 49	Médiation avec le public
00 : 14 : 53	Rôles des archives municipales différents de ceux des archives départementales
00 : 16 : 47	Statut des documents
00 : 19 : 13	Description
00 : 21 : 48	Éliminations et restauration
00 : 22 : 34	Consultation et utilisations du fonds
00 : 25 : 35	Difficultés particulières liées au caractère inédit de la collecte
00 : 28 : 43	Sentiments après-coup
00 : 29 : 09	Rôle des formations
00 : 31 : 30	Valorisation du fonds
00 : 33 : 11	Apports personnels
00 : 34 : 52	Clôture de l'enregistrement

Annexe 6 : Fiche de présentation du témoin Marie Penlaë

Date de réalisation de cette fiche : 10 avril 2017

NOM et PRÉNOM du témoin : PENLAË Marie

Âge : [REDACTED]

Adresse : [REDACTED]

N° de téléphone :

Profession(s) exercée(s) : Responsable du pôle collecte et traitement

Organisme collecteur : CERHIO

Adresse : Maison des Sciences Humaines - C.E.R.H.I.O.-H.I.R.E.S
UFR Lettres, Langues et Sciences Humaines
5 bis, boulevard Lavoisier
49045 ANGERS CEDEX 01

Nom et prénom de la personne responsable du projet de collecte : MARCILLOUX Patrice

Nom et prénom du collecteur : HUERTAS Julie

Lien éventuel avec le témoin (ex : grand-mère maternelle, ami ...) : Aucun

Thème principal de l'étude : Les collectes des hommages aux victimes des attentats de Janvier 2015.

Thèmes secondaires abordés lors de l'entretien : Émotion face aux événements, rôle personnel dans la collecte, rôle social de l'archiviste.

Nombre d'entretiens : 1

Date(s), lieu et durée de(s) l'entretien(s) : le 10 avril 2017 par téléphone

Grille d'entretien utilisée :

- X guide d'entretien

- ☐ questionnaire

- ☐ autre, précisez (ex. pas de grille)

Données techniques

- Nombre et type de supports (ex : 5 cassettes audio, 10 mini-disc, 24 CD ...) : 1 enregistrement format WAV de 410 Mo ; 1 enregistrement format MP3 de 74,5 Mo.

Huertas Julie | Les collectes des hommages aux victimes des attentats de janvier 2015

- Matériel d'enregistrement utilisé (ex : dictaphone numérique Olympus VN - 240 PC) : dictaphone Handy Recorder H2 ZOOM
- Durée globale du témoignage : 40 minutes et 42 secondes.

Instrument(s) de recherche

- ☐ transcription intégrale
- ☐ récit ordonné
- ☐ inventaire chrono-thématique
- ☐ dossier de présentation du projet
- ☐ découpage du témoignage par séquences / pages - ☐ résumé du témoignage
- ☐ autres, précisez :

Déroulement de l'entretien

- Choix du témoin (ex : candidature spontanée suite à la présentation du projet dans la presse) : contact par mail suite à des premières recherches sur internet sur le déroulement de la collecte à Saint-Étienne.

- Âge au moment de l'entretien : [REDACTED]
- Intermédiaire / Personne ressource (ex : le maire du village) : Non
- Présence d'une tierce personne lors d'un entretien (et pendant lequel ?) : Non
- Éléments perturbateurs d'un entretien (et pendant lequel ?) (ex : visite imprévue lors du 1^{er} entretien, appel téléphonique au début du 2^e entretien...) : Non
- Information(s) permettant de mieux comprendre le déroulement de l'entretien (ex : personne malade, rendez-vous prévu après l'entretien ...) : réalisé par téléphone

- Don ou prêt de documents ☐ oui ☒ non

Précisez :
.....

Aspects juridiques

- ☒ Signature d'un contrat
- ☐ Exécuteur testamentaire
- ☐ Coordonnées des ayant droits recueillies
- ☐ Testament olographe d'abandon des droits patrimoniaux sur le témoignage
- ☐ Souhait(s) particulier(s) du témoin (ex : anonymat de son témoignage), précisez :
.....

Conditions de consultation du témoignage

- X Immédiate ☐ Autre, précisez
- ☐ Avec un délai de années
- ☐ Libre après le décès du témoin

Utilisation et devenir du témoignage (publication, consultation par le public, reproduction libre du témoignage...) : Étude pour le mémoire de M1.

Inventaire chrono-thématique

Minutage	Sujets abordés
00 : 00 : 00	Présentation, formation et parcours professionnel
00 : 00 : 47	Réactions personnelles face aux attentats et participation à la marche républicaine
00 : 03 : 55	Communication interne
00 : 04 : 50	Origine de la collecte, dialogue avec les élus et le public
00 : 07 : 02	Reportages photographiques
00 : 09 : 02	Les enjeux de la collecte et le rôle social de l'archiviste
00 : 13 : 30	Raisonnement archivistique et rôle dans les prises de décision
00 : 20 : 25	Description
00 : 22 : 18	Consultation du fonds
00 : 24 : 25	Restauration
00 : 27 : 25	Éliminations
00 : 29 : 56	Sentiments après-coup
00 : 33 : 35	Projet de recherches de la Bibliothèque de Harvard
00 : 34 : 40	Rôle de la formation
00 : 38 : 30	Bilan personnel sur la collecte
00 : 36 : 56	Rôle des formations et de l'expérience professionnelle
00 : 39 : 40	Dialogue avec d'autres services
00 : 40 : 35	Clôture de l'enregistrement

Annexe 7 : Grille d'entretien

Objectifs

Les entretiens ont pour objectif de permettre de mieux cerner les motifs motivant la collecte des hommages à travers la conception du rôle social de l'archiviste de chaque acteur. Nous souhaitons aussi nous intéresser à leurs réactions et émotions personnelles face à la collecte. Au-delà de la perception personnelle, les entretiens doivent constituer un retour d'expérience sur la valorisation des fonds et la communication avec le public.

Hypothèses

La décision de la collecte peut aussi bien venir du directeur que des élus municipaux. Le rôle social de l'archiviste est davantage important mais ici il y a transformation de sa nature puisqu'il s'agit de rendre compte des mouvements sociaux après une catastrophe. Il n'y a pas eu de dialogue entre les différents services. Certains pensent même que seuls les services d'archives municipaux ont participé à la collecte.

Annonce : Nous sommes le jour/mois/année, il est ... heure, en présence de Julie Huertas, étudiante en Master 1 « Métiers des archives » à l'Université d'Angers, pour recueillir le témoignage de M./Mme. X.

Thèmes généraux	Réponses	Case à cocher
Présentation	Informations personnelles (date de naissance, adresse, téléphone)	
	Formation professionnelle	
Informations complémentaires :		
Réactions personnelles	Affectation par les attentats	
	Participation aux rassemblements	
	Place de la subjectivité	
	Communication interne	
	Rôle personnel dans les prises de décision	
Informations complémentaires :		

La collecte	Origine de la collecte	
	Enjeux	
	Rôle social de l'archiviste / Transformation	
	Dialogue entre services	
	Dialogue avec les élus	
	Dialogue avec le public / communiqué de presse	
	Rôle des archives municipales	
	Statut des objets (<i>source historique, témoignage émotionnel ...</i>)	
Informations complémentaires :		
Communiquer	Etat des sources / instruments de recherches	
	Rendre compte des éliminations	
	Comment décrire	
	Quel public	
	Fréquence	
	Comment communiquer / accès	
	Demandes spécifiques	
	Plaintes	
	Aides particulières apportée	
Informations complémentaires :		
Bilan	Cas isolé ou début de réflexion globale	
	Réflexions après coup	
	Préparé ou non par la formation reçue	
	Des choses à prévoir dans la formation	
Informations complémentaires :		

Annonce : L'entretien est terminé, merci de votre témoignage. Il est __h__min.

Annexe 8 : Programme de la Journée d'étude « De la rue aux archives »

9h30 : Accueil des participants et café

10h15 : **Introduction par Guillaume Nahon**, directeur des Archives de Paris

10h30-13h00 : **Les réactions sociales aux attentats : mots et images**

Présidente de session : Christine Rivalan-Guégo, CELLAM Université Rennes 2

– « *Les mémoriaux éphémères : de janvier à novembre à 2015* »

Maëlle Bazin, CARISM Université Paris Panthéon-Assas

– « *Des archives en contexte : détours par la rue* »

Sarah Gensburger et Sylvain Antichan, ISP CNRS Université Paris Nanterre

– « *Les archives du deuil collectif, de Madrid à Paris* »

Gérôme Truc, ISP CNRS Université Paris Nanterre

– « *Les registres de condoléances de la mairie du 11^e arrondissement* »

Hélène Frouard, CRH CNRS

13h00-14h30 : Pause déjeuner

14h30-15h00 : **Association Dessinez, créez, liberté : les courriers reçus par Charlie Hebdo après le 7 janvier 2015**

15h00-17h00 : **Tables rondes « Archiver l'éphémère : pratiques et enjeux »**

Modératrice : Maëlle Bazin, CARISM Université Paris Panthéon-Assas

Session 1

– Catherine Bernard, adjointe du directeur des archives municipales de Toulouse

– Eric Hervochon, responsable à la Direction de la Propreté et de l'Eau du XI^e arrondissement

– Marie Penlaë, responsable de la collecte et du traitement aux archives municipales de Rennes

– Mathilde Pintault, responsable du département de la politique de collecte aux Archives de Paris

Session 2

– Lola Mirabail, conservatrice de bibliothèque à l'université Paris 8 et responsable France du projet Charlie Archive d'Harvard

– Yves Grenu, membre du collectif les Balayeeses Archivistiques LGBT

– Marie Christian, auteure de l'ouvrage La Mémoire des murs. Le street art est Charlie

17h15 : **Discours de clôture par Arlette Farge**, directrice de recherche CNRS

**Annexe 9 : Panneau avec drapeau, cote 76Fi402,
archives municipales de Toulouse**



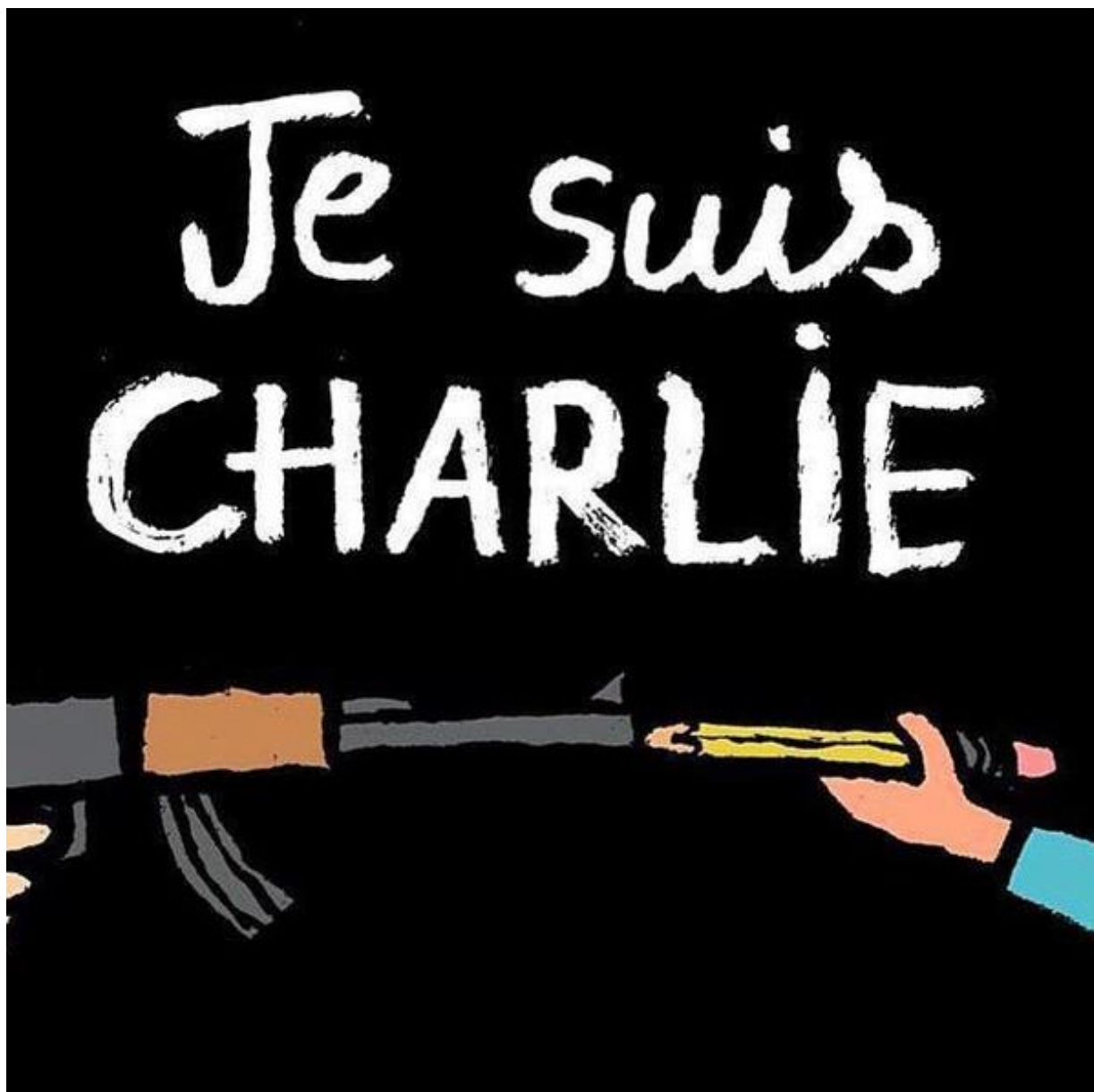
Annexe 10 : Vêtement avec un message « Je suis Charlie » et des portraits, cote 76Fi407, archives municipales de Toulouse



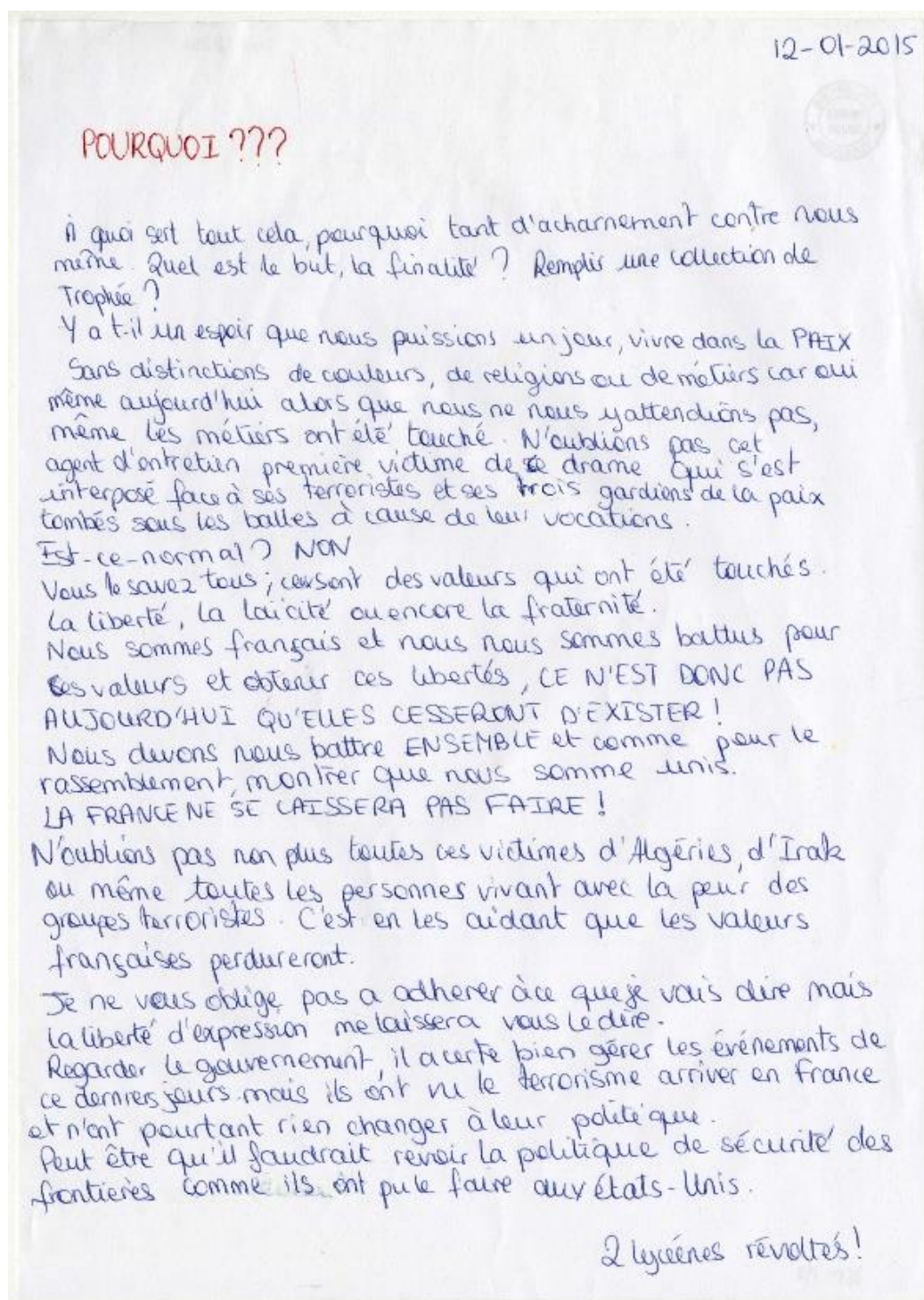
Annexe 11 : Foulard de scout, archives municipales de Saint-Étienne



Annexe 12 : Dessin « Je suis Charlie » opposant une kalachnikov à un crayon



Annexe 13 : Message de deux lycéennes, 76Fi198, Archives municipales de Toulouse



RÉSUMÉ

À la suite des attentats perpétrés à Paris en janvier 2015, plusieurs milliers de citoyens sont descendus dans les rues pour manifester leur attachement à la liberté d'expression et leur soutien aux familles des victimes. Des messages et objets déposés en hommage aux victimes à la suite de ces rassemblements ont donné lieu à l'édification de mémoriaux éphémère. Les archivistes de Toulouse, Rennes et Saint-Étienne se sont donnés la mission de collecter et de conserver ces messages afin de faire perdurer cette mémoire du 11 janvier. À travers une étude comparative de ces trois services, ce mémoire a pour objectif de présenter les différentes pratiques archivistiques qui ont été appliquées sur ces documents, et de comprendre comment les archivistes ont réussi à rendre pérenne ce mouvement social éphémère. Afin de dresser le contexte de création des documents nous nous sommes appuyée sur les travaux de sociologues spécialistes des manifestations et/ou des réactions post-traumatiques. Nous avons ensuite mené des entretiens individuels avec les professionnels des archives concernés pour qu'ils puissent justifier leurs choix en termes de pratique archivistique. Ces entretiens sont également l'occasion d'étudier les réactions des archivistes face à la catastrophe et leur position délicate en tant que gardiens de la mémoire.

mots-clés : Archives, archivistes, attentats, hommages, mémoriaux, « Je suis Charlie »

ABSTRACT

Following the attacks in Paris in January 2015, several thousands of citizens went down to the streets for expressing their attachment to freedom of expression and their support to the families of the victims. Messages and objects were deposited in tribute to the victims and are the cause of the building of ephemeral memorials. The archivists of Toulouse, Rennes and Saint-Etienne have set themselves the mission of collecting and preserving these messages to guard this memory. Through a comparative study of these three services, the aim of this essay is to present the various archival practices applied to these documents, and to understand how archivists have succeeded in perpetuating this ephemeral social movement. In order to show the context for the creation of the documents, our work is based on the work of sociologists specializing in manifestations and post-traumatic reactions. Then, we conducted individual interviews with the archivists for they could justify their choices in terms of archival practice. These interviews are also an opportunity to study the reactions of archivists faced with the disaster and their delicate position as guardians of memory.

keywords : Archives, archivists, attacks, homages, memorials, « Je suis Charlie »

ENGAGEMENT DE NON PLAGIAT

Je, soussigné(e) HUERTAS Julie
déclare être pleinement conscient(e) que le plagiat de documents ou d'une
partie d'un document publiée sur toutes formes de support, y compris l'internet,
constitue une violation des droits d'auteur ainsi qu'une fraude caractérisée.
En conséquence, je m'engage à citer toutes les sources que j'ai utilisées
pour écrire ce rapport ou mémoire.

signé par l'étudiant(e) le